POLYCRATÈS

L'ACCUSATION DE SOCRATE ET LE GORGIAS

THÈSE COMPLÉMENTAIRE
PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PAR

JEAN HUMBERT
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
AGRÉGÉ DES LETTRES



PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1930

LE PAMPHLET DE POLYCRATÈS

ET

LE GORGIAS DE PLATON

I. — L'HOMME

Les anciens ne nous ont laissé, touchant la vie et la personne de Polycratès, que des témoignages rares, vagues et fragmentaires.

Suidas consacre au rhéteur cette courte notice : Πολυκράτης, Ἀθηναῖος, ῥήτωρ δεινός τε καὶ τοὺς κατὰ Σωκράτους λόγους διὰ Ἀνύτῳ καὶ Μελήτῳ γράψας. Polycratès était Athénien, à n'en pas douter : mais, pour ce qui concerne l'accusation et les rapports avec Anytos, Suidas se trompe. Dindorf rapporte, dans la préface de son édition [1] des *Mémorables* (p. XXI), les jugements suivants : ...τὴν γονὴν Ἀθηναῖος, λόγων τι παιπάλημα καὶ κακὴ γλῶσσα[2]... κενὸς μὲν ἐν τοῖς ἀληθινοῖς, ψυχρὸς δὲ καὶ φορτικὸς ἐν τοῖς ἐπιδεικτικοῖς[3]. On peut toujours, de confiance, prêter une méchante langue à l'auteur d'un pamphlet ; il est facile de lui reprocher d'être vain dans ses discours réels, et enflé dans ses déclamations. Ces appréciations semblent émaner de gens qui condamnent le style et le caractère de Polycratès pour paraître savoir quelque chose de l'homme et de l'œuvre.

Le peu que nous sachions de certain sur sa vie, c'est à Isocrate et à son *Busiris*[4] que nous le devons. Polycratès avait écrit une *Apologie* de ce roi égyptien aux légendes contradictoires ; Isocrate, dans une diatribe qui porte le nom du prince, corrige d'une façon assez pédante l'ouvrage du sophiste. Nous apprenons que, quelques années avant 388 (date probable du *Busiris*), l'Accusa-

1. *Xenophontis Memorabilia*, edd. L. Dindorf, Oxford, 1862.
2. Athénée, VIII, 335 C.
3. Den. Hal., *Is.*, ch. 20, 627.
4. Isocrate, *Discours*, tome I, édition Mathieu-Brémond, Paris, 1928.

teur avait éprouvé de terribles revers de fortune : τὴν τοῦ βίου μεταβολὴν παρ' ἄλλων πυνθανόμενος οἶδα (p. 188). Polycratès n'a pas toujours été un sophiste (au sens professionnel du terme) ; c'est la nécessité qui l'a contraint de prendre ce métier : ἥδιστα... ἄν σοι περὶ ὅλης ἐπαρρησιασάμην τῆς παιδεύσεως, περὶ ἣν ἠνάγκασαι διατρίβειν, dit Isocrate. Celui-ci pense qu'il revient à des hommes comme lui, plus avancés dans l'art de la rhétorique, d'apporter la contribution de leurs conseils « à ceux qui sont victimes d'un injuste malheur, et qui cherchent à gagner en enseignant la philosophie » (... τοῖς ἀναξίως μὲν δυστυχοῦσιν, ἐκ δὲ φιλοσοφίας χρηματίζεσθαι ζητοῦσιν). Il est bien regrettable que cette compassion — fort peu sincère d'ailleurs — ait empêché Isocrate d'insister un peu plus sur cette catastrophe imméritée : on ne peut savoir s'il s'agit d'une ruine personnelle et privée, ou de graves revers politiques qui auraient contraint Polycratès à s'éloigner d'Athènes. En tout cas, la chute dut être soudaine et retentissante ; le scholiaste du *Busiris* nous donne un détail : τοῦτον τὸν λόγον γράφει πρὸς Πολυκράτην τινὰ σοφιστήν, ἐξ ἀνάγκης ἐλθόντα ἐπὶ τὸ σοφιστεύειν, διὰ πενίαν, Ἀθηναῖον μὲν τῷ γένει, σοφιστεύοντα δὲ ἐν Κύπρῳ. C'est donc à Chypre que le nouveau maître d'éloquence s'est réfugié.

Nous ignorons la date de sa naissance aussi bien que celle de sa mort : Isocrate nous apprend qu'il était plus âgé que lui-même (p. 200 : καὶ μὴ θαυμάσῃς, εἰ νεώτερος ὢν καὶ μηδέν σοι προσήκων, οὕτω προχείρως ἐπιχειρῶ σε νουθετεῖν) ; il s'excuse d'une sollicitude qui peut paraître étrange, venant d'un homme plus jeune. Cette petite perfidie nous laisse supposer qu'il y avait entre eux une certaine différence d'âge ; d'ailleurs ce renseignement s'évanouit, si on met entre crochets, avec Drerup[1], les mots νεώτερος ὤν. Les autres contemporains de Polycratès ne nous ont pas dit un mot de lui : Platon, s'il a été vivement ému par la Κατηγορία Σωκράτους (comme nous espérons le montrer), Platon ne fait jamais une allusion directe à son auteur, et Xénophon a repris, pour les réfuter, les arguments de l'Accusateur, sans non plus le nommer.

Six siècles plus tard, Pausanias rapporte incidemment la rivalité de Gorgias et de Polycratès pour obtenir les faveurs de Jason, tyran de Phères (VI, 17, 7) ... καὶ Ἰάσων ἐν Θεσσαλίᾳ τυραννήσας, Πολυκράτους οὐ τὰ ἔσχατα ἐνεγκαμένου διδασκαλείου τοῦ Ἀθήνησι, τούτου τοῦ ἀνδρὸς ἐπίπροσθεν αὐτὸν ὁ Ἰάσων ἐποιήσατο.

Il paraît certain que Jason ne s'est emparé du pouvoir qu'en

1. *Isocratis opera*, t. I, ed. E. Drerup, Leipzig, 1906.

380 (cf. Pauly-Wissowa, *Realenc.*, vol. *Hygaia-Jugum*, p. 771) : ce n'est naturellement qu'après cette date que, devenu tout puissant, il a pu hésiter entre Gorgias et Polycratès. Mais on a suspecté cette anecdote ; il faudrait alors donner à Gorgias un âge très avancé, et qui paraît invraisemblable à des modernes. Pausanias fait mourir à 105 ans le père de la sophistique ; d'autres vont jusqu'à 110. Diels[1] propose de lire dans Athénée XII, 548 C D le chiffre $\rho = 110$ au lieu de $\pi = 80$, tandis que M. de Wilamowitz[2] donne 390 comme date de sa mort (I, p. 273). Si la dernière hypothèse est vraie, il faut refuser tout crédit au témoignage de Pausanias : au moment où, d'après lui, Polycratès et Gorgias se disputaient la faveur du tyran, le second serait mort depuis 10 ans ! Mais de telles corrections n'invoquent qu'une vraisemblance complaisante : faut-il rappeler la longévité merveilleuse d'un Sophocle ? Admettons donc, avec l'auteur de l'article de la *Realencyclopädie*, que Gorgias n'est mort qu'en 376 ; on comprend que Jason ait préféré Polycratès, alors dans la force de l'âge, au vieux sophiste, non moins chargé d'ans que de gloire : en 380 Isocrate a 56 ans, Polycratès atteint sans doute la cinquantaine ; il y a environ dix années que l'Accusateur a été contraint de tirer parti d'un art qu'il ne connaissait qu'en amateur.

Polycratès n'a pas dû rester longtemps à Chypre : revenu à Athènes, celui que nous appelons le sophiste répond entièrement à ce qu'on entend sous ce mot. Quelques titres d'ouvrages, des allusions à des exercices de pure forme montrent en lui un imitateur étroit de Gorgias (cf. Baiter-Sauppe, *Oratores Attici*, II, p. 132 et surtout Markowski[3], p. 42). Gorgias avait écrit des *diatribes* sur les héros d'Homère — Polycratès est l'auteur d'une *Hélène*, d'une *Clytemnestre*. Il donnait dans les genres à la mode : l'*Éloge du Sel*, auquel Platon fait allusion dans le *Banquet* (cf. ci-dessous, p. 39), doit sans doute lui être attribué, et Aristote mentionne quelque part une *Apologie* des rats qui ont sauvé l'État en rongeant les cordes des arcs ennemis ! Cette virtuosité lui a acquis une réputation assez grande pour lui permettre de se poser en compétiteur de Gorgias : aussi bien, Denys d'Halicarnasse (*Isae.*, 20) n'hésitait pas à le faire figurer aux côtés de

---

1. H. Diels, *Die Fragmente der Vorsokratiker*, II Auflage, 2°, Berlin, 1906-07.
2. Wilamowitz-Moellendorff, *Aristoteles und Athen*, Berlin, 1893.
3. Markowski, *De Libanio Socratis defensore* (40e fascicule des *Breslauer philologische Abhandlungen*), Breslau, 1910.

Thrasymaque, de Critias, de Zoïle : ... τῶν δὲ τοὺς ἀκριβεῖς προαιρουμένων λόγους καὶ πρὸς τὴν ἐναντίωσιν ἀπαντώντων ῥητορικήν, ὧν ἐγένετο Ἀντιφῶν τε ὁ Ῥαμνούσιος καὶ Θρασύμαχος ὁ Χαλκηδόνιος καὶ Πολυκράτης ὁ Ἀθηναῖος Κριτίας τε ὁ τῶν τριάκοντα ἄρξας καὶ Ζωίλος ὁ τὰς καθ' Ὁμήρου συντάξεις καταλιπών... Le disciple de Gorgias a été beaucoup plus habile que la critique envieuse d'un confrère et quelques titres assez ridicules pourraient le faire croire : en particulier, la Κατηγορία Σωκράτους dut connaître le succès.

La rivalité de Polycratès et de Gorgias ne manque pas de saveur : il est piquant de voir, à cinquante ans, le défenseur de la légalité et de la démocratie athéniennes disputer à un vieillard la faveur d'un tyran. Jason de Phères ne devait pas sans doute le pouvoir à un respect scrupuleux de la constitution établie ! Quinze ans plus tôt, le même Polycratès accusait Socrate d'entraîner la jeunesse contre les lois (Libanius[1] *Apologia Socratis*, § 38 : ἐπὶ τοὺς νόμους ἀσκεῖ Σωκράτης τοὺς νέους) : il poussait le cri d'alarme (ἡ πολιτεία κινδυνεύεται. Θρασεῖς ἡμῖν καὶ τυραννικοὺς καὶ ἀφορήτους καὶ τὸ ἴσον ὑπερορῶντας ὁ σοφιστὴς ἀνθρώπους δημιουργεῖ) ; il avait l'audace de montrer en Socrate un ami des tyrans (Lib., § 163 : σὺ τολμᾷς καλεῖν Σωκράτην τυραννικόν). Il sera peut être utile de se rappeler cette versatilité de Polycratès, ce démenti étrange que ses actes ont donné à des convictions politiques proclamées dans la Κατηγορία Σωκράτους.

II. — L'ŒUVRE.

Les anciens n'avaient que des idées incertaines (et même contradictoires), au sujet des circonstances et de la date du pamphlet. Aucun témoignage contemporain, mais des assertions enchevêtrées et de beaucoup postérieures aux événements. L'un des plus curieux, par son désordre même, et le seul — instructif — est celui de Diogène Laërce (II, 5, 18, éd. Cobet) :

Ἀπηνέγκατο μὲν οὖν τὴν γραφὴν ὁ Μέλητος, εἶπε δὲ τὴν δίκην Πολύευκτος, ὥς φησι Φαβωρῖνος ἐν Παντοδαπῇ Ἱστορίᾳ· συνέγραψε δὲ τὸν λόγον Πολυκράτης ὁ σοφιστής, ὥς φησιν Ἕρμιππος, ἢ Ἄνυτος, ὥς τινες... Φαβωρῖνος δέ φησιν ἐν τῷ πρώτῳ τῶν Ἀπομνημονευμάτων μὴ εἶναι ἀληθῆ τὸν

1. Libanius, *Libanii opera* recensuit R. Förster, t. V, Leipzig, 1909. *L'Apologia Socratis* de ce rhéteur est désignée par l'abréviation *Lib.*

λόγον τὸν Πολυκράτους κατὰ Σωκράτους. Ἐν αὐτῷ γάρ, φησι, μνημονεύει τῶν ὑπὸ Κόνωνος τειχῶν ἀνασταθέντων, ἃ γέγονεν ἔτεσιν ἓξ τῆς τοῦ Σωκράτους τελευτῆς. Diogène Laërce reproduit ensuite le texte officiel de la γραφή et rapporte l'anecdote connue de Socrate refusant l'*Apologie* de Lysias.

L'énumération même dénonce les incertitudes des contemporains à l'endroit de la Κατηγορία Σωκράτους : Hermippos croit que c'est Polycratès qui a composé le discours de 399 ; selon d'autres, c'est Anytos. Par deux fois, l'autorité du rhéteur gaulois Favorinus est invoquée ; mais la valeur des deux témoignages est très inégale.

Le premier est peu intelligible, et on ne sait quoi en tirer : il est exact que Mélétos a introduit la γραφή devant l'archonte-roi (cela concorde bien avec l'*Apologie* et l'*Euthydème*). Mais que penser de ce Polyeuctos, dont le rôle et le nom sont obscurs ? Reprenant une hypothèse de C. F. Hermann, Zeller[1] propose des corrections délicates qu'il résume ainsi (II, p. 161) : « Il faut probablement lire *Anytos* au lieu de *Polyeuctos*, et, dans ce qui suit, *Polyeuctos* à la place de *Anytos*. *Polyeuctos* ne serait en lui-même qu'une erreur de copiste pour *Polycratès*. » L'extrême complication de cette correction la condamne, et il est plus sage de laisser un point d'interrogation sur *Polyeuctos*. Quant au témoignage d'Hermippos, il se comprend si on admet, comme il est à peu près certain, que Polycratès a mis son *Accusation de Socrate* dans la bouche d'Anytos. Le second témoignage, emprunté aux Ἀπομνημονεύματα du même Favorinus, est au contraire d'un grand prix : à raison de son importance, nous en réservons pour un instant la discussion.

Thémistius (or. 23, p. 357 Dindorf) explique ainsi la condamnation de Socrate : οἱ δικασταὶ ὑπ' ἀγνωμοσύνης τὸ παραυτίκα ἐξηπατήθησαν καὶ ἐγοητεύθησαν ὑπὸ τοῦ λόγου ὃν ξυνέγραψε Πολυκράτης. Ἄνυτος δὲ ἐμισθώσατο. Pour lui, la Κατηγορία est l'accusation véritable ; les juges ont été ensorcelés par le discours que Polycratès avait écrit pour Anytos, moyennant finance. Le Scholiaste d'Isocrate est également convaincu que c'est la Κατηγορία qui a entraîné le verdict de 399 (αὐτὸς γάρ ἐστιν ὁ παρασχὼν τὸν λόγον τῆς Κατηγορίας Σωκράτους τοῖς περὶ Ἄνυτον καὶ Μέλητον, ἵνα κατηγορηθεὶς ἀποθάνῃ). Quintilien (*Inst. orat.*, II, 17, 4) semble croire aussi que l'*Accusation* de Polycratès a été réellement prononcée devant les juges (*quanquam is composuisse orationem, quae est habita contra*

1. Zeller, *die Philosophie der Griechen.*, III Auflage. Leipzig. 1909.

Socraten, dicitur. Ainsi, tous les témoignages anciens affirment ou semblent considérer implicitement que la Κατηγορία *est* l'accusation de 399 — sauf un seul, le second de Favorinus. Cependant on admet universellement aujourd'hui que l'ouvrage de Polycratès doit être distingué de la γραφή : déjà Cobet (*Novae lectiones*, p. 663) s'égayait aux dépens de ceux qui, de son temps, soutenaient une opinion courante dans l'Antiquité.

Puisque notre position moderne est *uniquement* fondée sur la citation que Diogène Laërce a faite de Favorinus, il faut soumettre celle-ci à une critique sévère. D'abord les termes mêmes se prêtent à deux interprétations, que le grec autorise également : le mot ἀληθής signifie « réel » tout autant que « vrai ». Favorinus a pu vouloir dire l'une ou l'autre de ces choses : ou bien, que l'*Accusation* de Polycratès n'est pas *authentique*, puisqu'on y fait allusion à des événements postérieurs — ou bien qu'elle est *fictive*, comme le prouve la mention faite des Hauts-Murs. Hirzel (*Rheinisches Museum*, t. 42, p. 240 sqq.) s'était déjà avisé de la difficulté (les termes allemands *nicht echt* ne sont pas moins amphibologiques, d'ailleurs, que οὐκ ἀληθῆ) : « Favorinus, pour démontrer que le discours de Polycratès contre Socrate n'était pas authentique, alléguait cette circonstance que, dans ce discours, il avait parlé du relèvement des Hauts-Murs par Conon, événement qui eut lieu six ans après la mort de Socrate. Que signifie donc cette phrase : « le discours n'est pas authentique »? Est-ce à dire que Polycratès, dans un écrit de ce genre (puisqu'en réalité il ne fut qu'un pamphlet), ne pouvait pas avoir pensé à des événements qui eurent lieu longtemps après la mort de Socrate ?... Favorinus n'a pu vouloir démontrer qu'une seule chose : c'est que le discours n'a pas pu avoir été prononcé réellement devant le tribunal. »

Il me semble que Hirzel se donne comme acquis ce qu'il devait démontrer, c'est-à-dire que l'*Accusation* fut un pamphlet, et rien d'autre. Pour être absolument sûr de la position, il faut prouver que l'on est fondé à distinguer la Κατηγορία de la γραφή, *quel que soit le sens prêté par nous aux paroles de Favorinus*.

Si, comme le fait Hirzel, on impose au rhéteur gaulois l'alternative à laquelle on veut s'arrêter, il n'y a aucune difficulté : Favorinus, en cela fort bien avisé, a remarqué dans la Κατηγορία certaines phrases, impossibles si on la situe en 399 ; il en a déduit rigoureusement cette conséquence que l'*Accusation* ne pouvait être que postérieure à la mort de Socrate : cette hypothèse, admissible en elle-même, convient mieux à la logique d'un historien moderne qu'à l'esprit médiocrement critique de Liba-

nius. Il est beaucoup plus probable que le rhéteur gaulois, croyant qu'il avait sous les yeux l'acte d'accusation de 399, a remarqué qu'il y était question de la restauration des Murs d'Athènes : il a trouvé que les deux choses n'allaient pas ensemble, et en a conclu que Polycratès n'était pas l'auteur du pamphlet, puisque l'ouvrage qui lui était attribué faisait allusion à des événements postérieurs. Mais il nous importe peu de savoir ce que pensait Favorinus, et il y a beaucoup de chances pour que le rhéteur ait fait le second raisonnement ; en tout cas, avec lui (ce qui le flatte peut-être), ou sans lui (ce qui est plus vraisemblable), nous pouvons *affirmer* que la Κατηγορία est postérieure à 399, puisqu'on y parle d'événements dont nous connaissons la date exacte. Nous disposons ainsi d'un *terminus post quem* irréprochable : on ne peut pas faire remonter le dialogue au delà de 394. On a remarqué que cette glorification de Conon et de Thrasybule n'est concevable qu'aussi longtemps que leur cité les considéra comme de grands hommes. Or Conon disparut bientôt de la scène politique, après son arrestation (392-391) ; Thrasybule, longtemps avant sa mort, était discrédité. Selon Max Pohlenz (*Aus Platos Werdezeit*, p. 164), les années 393 et 392 resteraient disponibles pour l'écrit de Polycratès. De fait, on voit d'après le *Gorgias* que Platon parle comme d' « actualités » des constructions de murailles, des arsenaux et des navires. Comme le dialogue et le pamphlet sont dans un rapport chronologique très étroit, on ne s'éloignera pas beaucoup de la vérité en situant le dialogue en 393-92. Le *Gorgias* et la Κατηγορία sont peut-être en relation avec la victoire de Cnide (été de 393), qui suscita l'enthousiasme dans le parti démocratique, et sans doute inspira à l'entourage de Platon des sentiments très différents.

Nous connaissons indirectement, par deux ouvrages étendus, ce pamphlet qu'il est possible de dater approximativement : les *Mémorables* de Xénophon et *l'Apologie de Socrate* de Libanius.

Dans les *Mémorables*, Polycratès n'est pas nommé, mais il est désigné nettement par l'expression ὁ κατήγορος (cf. Cobet, *Nov. lect.*, p. 662 : itaque si quando a Xenophonte ὁ κατήγορος commemoretur, non Meletus significatur, aut Anytus, aut Lyco, οἱ γραψάμενοι Σωκράτη, sed Polycrates, cujus Κατηγορία Σωκράτους erat tum in hominum elegantiorum manibus). Dindorf accepta le rapprochement avec empressement (*Mem.*, p. XXIII) et je crois qu'en dépit de quelques objections, il ne peut y avoir de doute sérieux à ce sujet. C'est à Anytos que l'*Apologie* de Libanius est

censée répondre : la chose se comprend si, comme on a toutes raisons de le croire, Polycratès a publié son pamphlet sous le nom de l'accusateur principal. D'ailleurs, qu'on admette que Libanius ait eu en mains, ou bien le texte même de l'*Accusation* (Förster, Gomperz), ou seulement la réfutation de Lysias (Zeller, Gercke), ou à la fois l'*Accusation* de Polycratès et l'*Apologie* de Lysias (Hirzel), toujours est-il que les relations sont étroites entre Libanius et Polycratès : peut-être le sembleraient-elles davantage, si nous possédions les œuvres, aujourd'hui perdues, dont disposait le rhéteur syrien.

Tandis que dans la γραφή de 399 (ἀδικεῖ Σωκράτης, οὓς μὲν ἡ πόλις νομίζει θεοὺς οὐ νομίζων, ἕτερα δὲ καινὰ δαιμόνια εἰσφέρων· ἀδικεῖ δὲ καὶ τοὺς νέους διαφθείρων), les griefs étaient avant tout *religieux* et *moraux*, l'Accusation de Polycratès se place sur *le terrain politique*. Cela apparaît bien d'après la réfutation la plus ample de la Κατηγορία, celle de Libanius, c'est grâce à elle que Markowski a pu tenter la restitution du pamphlet[1].

Cet auteur a rassemblé commodément, sous différents « chefs d'accusation », les arguments que rétorque Libanius ; or, il est à craindre qu'en procédant ainsi, Markowski ne confonde ce qui répond vraiment à Polycrates avec ce qui peut provenir d'ailleurs. Ainsi les *capita accusationis* II et III (pp. 7 et 8) « *Socrates ceteros numina neglegere docet* » et *Socrates adulescentes corrumpit* » ne font que rappeler les deux arguments majeurs de la γραφή, et ne donnent lieu à aucun développement important. Cette énumération de griefs qui, du point de vue de Markowski, ne présente pas de graves inconvénients, serait ici tout à fait inopportune : on contrôlera Libanius à l'aide de Xénophon : *tout témoignage de Libanius qui ne mettra pas directement en cause « Anytos » et qui ne trouvera pas sa confirmation dans Xénophon, sera rejeté.* On obtiendra ainsi un *minimum* d'arguments, mais le plus probablement « polycratiques ». En se fondant sur la distinction rappelée précédemment, on peut dresser, d'après Xénophon, le tableau suivant, qui distingue les arguments de 399 de l'apport de Polycratès :

1. Les pages qui vont suivre ont été rédigées en 1923, alors que je ne connaissais de Schanz que son édition non pourvue de commentaire. Il m'a paru curieux de présenter *tel quel* l'essai de reconstruction que j'avais alors tenté : s'appuyant sur les mêmes principes que ceux de Schanz, il aboutissait, somme toute, à des résultats très voisins — ce qui est une garantie de vérité.

οἱ γραψάμενοι	ὁ κατήγορος
I, 1, 1 ... Ἀθηναίους ἔπεισαν οἱ γραψάμενοι Σωκράτην, ὡς ἄξιος εἴη θανάτου τῇ πόλει (suit la γραφή de 399).	**I, 2, 9** Ἀλλὰ νὴ Δία, ὁ κατήγορος ἔφη, ὑπερορᾶν ἐποίει τῶν καθεστώτων νόμων τοὺς συνόντας
I, 2, 64 ... ὅς, ἀντὶ μὲν τοῦ μὴ νομίζειν θεούς, ὡς ἐν τῇ γραφῇ γέγραπτο... ἀντὶ δὲ τοῦ διαφθείρειν τοὺς νέους, ὃ δὴ ὁ γραψάμενος αὐτὸν ᾐτιᾶτο...	**I, 2, 9** ... τοὺς δὲ τοιούτους λόγους ἐπαίρειν ἔφη τοὺς νέους καταφρονεῖν τῆς καθεστώσης πολιτείας καὶ ποιεῖν βιαίους.
	I, 2, 12 Ἀλλ' ἔφη γε ὁ κατήγορος, Σωκράτει ὁμιλητὰ γενομένω Κριτίας τε καὶ Ἀλκιβιάδης πλεῖστα κακὰ τὴν πόλιν ἐποιησάτην.
	I, 2, 49 Ἀλλὰ Σωκράτης γε, ἔφη ὁ κατήγορος, τοὺς πατέρας προπηλακίζειν ἐδίδασκε.
	I, 2, 56 Ἔφη δ' αὐτὸν ὁ κατήγορος καὶ τῶν ἐνδοξοτάτων ποιητῶν ἐκλεγόμενον τὰ πονηρότατα καὶ τούτοις μαρτυρίοις χρώμενον, διδάσκειν τοὺς συνόντας κακούργους τε εἶναι καὶ τυραννικούς (l'Accusateur devait citer Hés., *Trav.*, 311 et Hom., B, 188-198.

L'inégale longueur des deux colonnes me paraît suggestive. Xénophon, ignorant les raisons dont le véritable Anytos s'est servi pour convaincre les juges, ne peut que répéter le texte de la γραφή, et démontrer longuement que Socrate n'était pas un impie. Au contraire, son apologie devient singulièrement plus concrète lorsqu'il s'agit de réfuter les arguments de Polycratès : de cette *Accusation* là, il connaissait tout le détail. Ainsi, en ne retenant que les points touchés par Xénophon, on obtient cette liste restreinte, mais qui, du moins, ne renferme rien d'autre que les griefs de Polycratès.

I. Socrate a été le maître de Critias et d'Alcibiade.

II. Socrate enseigne la paresse et l'incivisme.

III. Socrate enseigne le mépris des lois et de la démocratie.

IV. Socrate trouve dans les œuvres des poètes des passages subversifs.

V. Socrate excite les jeunes contre les aînés et les enfants contre les parents.

De plus Libanius donne sur la Κατηγορία une indication de plan qui n'est peut-être pas négligeable : il veut, dit-il, « faire des divisions comme Anytos. » L'énumération suivante répond, et sans doute dans leur ordre, aux accusations principales du pamphlet (*Lib.*, § 13) :

Ἐὰν <δ'> ἐπιδείξω Σωκράτην οὐδενί πώποτε διδάσκαλον γενόμενον οὔτ' ἀδίκου κλοπῆς οὔτ' ἀπάτης οὔτε ἱεροσυλίας οὔτ' ἐπιορκίας οὔτ' ἀργίας οὐδ' ὑπεροψίας τῶν νόμων οὔτε δήμου καταλύσεως ... πείσατε Ἄνυτον ἐγκαλύψασθαι.

Les mots κλοπή et ἀπάτη visent certainement Critias : Xénophon, répondant dans les *Mémorables* (I, 2, 12) à Polycrates, appelle le tyran « le plus voleur, le plus violent et le plus sanguinaire des oligarques » : ἀπάτη se justifie assez par la politique équivoque de Critias. Le terme d'ἱεροσυλία ne peut se rapporter qu'au sacrilège fameux imputé à Alcibiade ; ses trahisons font comprendre ἐπιορκία. Quant aux accusations d'incivisme (ἀργία et δήμου κατάλυσις), elles dépassent Critias aussi bien qu'Alcibiade, et atteignent le Maître. Ainsi, d'après Libanius, les arguments les plus graves de l'*Accusation* de Polycrates étaient les suivants : 1° Socrate a été le maître de Critias et d'Alcibiade ; 2° Socrate est un professeur d'inertie ; 3° Socrate s'en prend au *régime* démocratique et prêche le mépris des Lois.

Or on constate que Libanius et Xénophon insistent également sur ces arguments ; si on ajoute à cet apport commun les griefs attestés en surplus par Xénophon (mépris de l'autorité des aînés, citations subversives), voici comment peut apparaître la Κατηγορία — non plus réduite à un schéma, mais telle qu'elle se présente dans les développements de Libanius.

I. Socrate a été le maître de Critias et d'Alcibiade

§ 109, p. 74 διδάσκει γάρ, φησίν, ἐπιορκεῖν « il apprend, *dit-il*, à se parjurer ». Allusion visible à Alcibiade.

§ 112, p. 76 εἰ τοίνυν Σωκράτης ἐπιορκεῖν καὶ κλέπτειν καὶ βιάζεσθαι καὶ τἄλλ' ἅ φησιν Ἄνυτος ἐδίδασκεν « si donc Socrate enseignait aux autres à se parjurer, à voler, à user de violence, et à faire tout ce que dit Anytos... ». Ici Alcibiade et Critias sont visés.

§ 136, p. 90 πονηρῶν δέ, ὦ ἄνδρες, ἔργων διδάσκαλον ... οὐκ ἔσχε πλὴν Ἀλκιβιάδου καὶ Κριτίου μνησθῆναι « mais [lui (Anytos) qui appelle S. le maître des actions mauvaises], il n'a pu citer que Critias et Alcibiade ».

§ 148, p. 99 Κριτίας ἐλύπησε τὸν δῆμον « Critias a affligé, (dit-il), la démocratie ».

§ 155, p. 104 Καὶ διεξῄει τοὺς τοῖς σοφισταῖς οὐ συγγενομένους ὡς ἀγαθοὺς ἄνδρας γεγενημένους, τὸν Μιλτιάδην, τὸν Θεμιστοκλέα « et il passait en revue les hommes politiques qui n'ont pas fréquenté les rhéteurs, pour montrer qu'il ont été de bons citoyens : Miltiade, Thémistocle... ».

§ 160, p. 106. Dans la lacune, Libanius faisait allusion aux éloges décernés par Polycratès à Thrasybule et à Conon.... ὡς δὴ καὶ περὶ Θρασυβούλου καὶ Κόνωνος, ὅτι Θρασύβουλος..., et il affirmait que Thrasybule et Conon n'auraient fait que gagner dans la familiarité du philosophe, tandis que, sans lui, Critias et Alcibiade eussent été pires encore.

II. Socrate enseigne la paresse et l'incivisme.

§ 127, p. 84 Ἀλλ' ἀργούς, φησίν, ἐποίει Σωκράτης « Mais Socrate, dit-il, faisait des paresseux ».

§ 132, p. 88 Ἔοικε δὲ Ἄνυτος ἐνεργοὺς νομίζειν τοὺς συκοφάντας μόνους « Anytos semble considérer que seuls les sycophantes sont actifs ».

§ 132, p. 89 οὐ λέγει παριών « Il ne monte pas à la tribune pour parler ».

§ 134, p. 89 τραπεζίτης γὰρ οὐκ ἔστι « Ce n'est pas un homme d'affaires ». Je traduis ainsi le mot τραπεζίτης, qui me paraît signifier ici : « celui qui s'occupe de commerce », de ce commerce qui faisait la richesse d'Athènes.

III. Socrate enseigne le mépris des lois et de la démocratie.

§ 38, p. 34... ἄνδρες Ἀθηναῖοι, λέγειν, ἐπὶ τοὺς νόμους ἀσκεῖ Σωκράτης τοὺς νέους. Ἡ πολιτεία κινδυνεύεται. Θρασεῖς ἡμῖν καὶ τυραννικοὺς καὶ ἀφορήτους καὶ τὸ ἴσον ὑπερορῶντας ὁ σοφιστὴς ἀνθρώπους δημιουργεῖ. Οὐ κωλύσομεν; οὐκ ἐπισχήσομεν; οὐκ ἐκβαλοῦμεν τοῦτον, πρὶν ἂν τὴν τῶν νόμων ἰσχὺν ἐκβάλωσιν οἱ παρὰ τούτῳ τρεφόμενοι; « Athéniens, *dit-il*, Socrate entraîne la jeunesse à combattre les lois. Le régime est en péril. Ce sont des audacieux, des amis de la tyrannie, des individus insupportables, contempteurs de l'égalité, ce sont ces gens-là que le sophiste nous fabrique. Ne l'empêcherons-nous pas? Ne l'arrêterons-nous pas? Ne le chasserons-nous pas avant que ses élèves ne renversent la puissance des lois? »

§ 54, p. 43 μισόδημος, φησιν, ἐστὶ καὶ τους συνόντας πείθει τῆς δημοκρατίας καταγελᾶν « il hait le peuple, *dit-il*, et engage ses familiers à se moquer de la démocratie ».

§ 80, p. 58 ... περὶ τοῦ μέμφεσθαι, φησίν, αὐτὸν τῶν ἐθῶν τισι τῶν παρ' ἡμῖν « ... en ce qui concerne les reproches que Socrate adresse, *dit-il*, à certains usages de chez nous ».

§ 162, p. 108 σὺ τολμᾷς καλεῖν Σωκράτην τυραννικόν ; « ... tu as l'audace d'appeler Socrate « ami de la tyrannie? »

IV. Socrate trouve dans les œuvres des poètes des passages subversifs.

§ 62, p. 48 ... τούτων, φησί, τῶν ἀνδρῶν ἐπιλαμβάνεται καὶ τῶν εἰρημένων οὐκ ὀλίγα δείκνυσι πονηρῶς ἔχοντα « c'est à ces hommes illustres (Hésiode, Homère, Pindare) qu'il s'attaque, et il montre que nombre de leurs idées ne sont pas bonnes ».

§ 87, p. 62 la citation de Pindare (cf. *ci-dessous*, p. 29).

§ 88, p. 63 Allusion à Théognis, 173-182.

§ 93, p. 66 Allusion à Homère, B 188. On rappelle aussi divers épisodes empruntés à l'épopée (Ulysse et le Palladium, le vol d'Autolycos).

V. Socrate excite les jeunes contre les aînés et les enfants contre les parents.

Il est d'ailleurs probable que cet argument n'était, dans l'*Accusation* de Polycratès, qu'un rappel volontaire du second grief de la γραφη de 399.

§ 102, p. 70 νέοι δὲ πατέρων τε πρότερον ἄγοντες ἐκεῖνον, ὡς λέγεις, καὶ πρεσβυτέρων ἀδελφῶν ὑπερορῶντες « les jeunes gens, *à ce que tu prétends*, le préfèrent à leur père, et regardent avec dédain leurs frères aînés ».

La méthode indirecte à laquelle nous sommes réduits ne peut pas nous livrer autre chose de la Κατηγορία Σωκράτους : sauf quelques traces relevées précédemment, je n'ai pu trouver, ni dans Xénophon, ni dans Libanius, aucune indication sur le mouvement polémique qui animait l'œuvre de Polycratès. Ἀργία et δήμου κατάλυσις, tels sont les deux arguments qui nous semblent fondamentaux ; les autres ne font que les compléter. Nous espérons en trouver des échos non douteux dans le *Gorgias*.

III. — SOLUTIONS DÉJA PROPOSÉES

Gercke est le premier à avoir montré, dans l'introduction à son édition[1] du *Gorgias*, combien sont étroits et nombreux les liens qui unissent ce dialogue au pamphlet de Polycrate. Il a utilisé certains rapprochements, pour faire admettre sa propre thèse — que le dialogue répond à l'*Accusation*. Nous examinerons celle-ci et ceux-là : malgré leur vraisemblance, ils ne paraissent cependant pas indiscutables. Nous demanderons alors une réponse à la thèse opposée, que M. de Wilamowitz a défendue avec éclat.

A — Selon Gercke, le passage 519 A ἄνευ γὰρ σωφροσύνης καὶ δικαιοσύνης λιμένων καὶ νεωρίων καὶ τειχῶν καὶ φόρων καὶ τοιούτων φλυαριῶν ἐμπεπλήκασι τὴν πόλιν [il s'agit des hommes d'État démocratiques], ainsi que 455 E, se rapporte à la mention que Polycrate avait faite de la restauration des Hauts-Murs.

B — Citation de Pindare : *Gorgias* 484 B. D'une importance capitale, elle doit être rapprochée, comme l'a fait Gercke, du § 87 de l'*Apologie* de Libanius.

C — *Gorgias* 503 C ... Θεμιστοκλέα οὐκ ἀκούεις ἄνδρα ἀγαθὸν γεγονότα καὶ Κίμωνα καὶ Μιλτιάδην καὶ Περικλέα... (cf. aussi 515 D). Ce passage répond à l'éloge que, selon Libanius, Polycrate avait fait des hommes d'État qui n'ont pas subi l'influence des sophistes.

D — 522 B ἐάν τέ τίς με ἢ νεωτέρους φῇ διαφθείρειν ἀπορεῖν ποιοῦντα ἢ τοὺς πρεσβυτέρους κακηγορεῖν λέγοντα πικροὺς λόγους ἢ ἰδίᾳ ἢ δημοσίᾳ parait répondre à cet argument dont témoigne Libanius, *Apol.* § 102 (cf. *plus bas*).

E 484 D, 485 E, 515 E : ἀκούω Περικλέα πεποιηκέναι Ἀθηναίους ἀργοὺς καὶ δειλοὺς καὶ λάλους. Dans ce dernier passage Platon rejette sur Périclès, chef de la démocratie athénienne, l'un des principaux griefs de l'Accusateur : la « paresse » de Socrate et de ses intimes.

F — Je réunis sous cette lettre les rapprochements que Markowski a présentés dans sa dissertation pour renforcer la thèse de Gercke. Cependant 469 C, par exemple, ne semble être que dans un rapport vraiment fortuit avec *Lib.*, § 163. On a supposé que dans le *Busiris*, Isocrate faisait mention d'Alcibiade. Markowski

1. *Platons ausgewählte Dialoge* (Sammlung griechischer und lateinischer Schriftsteller). III Bändchen, Gorgias, hrsggb. von A. Gercke, Berlin [illegible].

en a rapproché 481 D et 519 A. Il serait d'ailleurs possible d'établir d'autres rapports de ressemblance : mais ils prêteraient encore plus à la discussion que les autres.

Ces rapprochements sont loin d'avoir tous une valeur égale ; Gercke pensait qu'ils suffisaient du moins à faire admettre au lecteur l'antériorité du pamphlet, thèse alors nouvelle. L'opinion générale, en 1897, tenait la Κατηγορία pour postérieure au dialogue : d'ailleurs, on ne s'intéressait pas au *Gorgias* pour lui-même, et tout le mérite d'avoir réellement posé la question revient à Gercke. Il a d'ailleurs vivement souligné l'originalité de ses vues dans l'Introduction à son édition (pp. XLIV, XLV) : « Jusqu'ici, étant donné qu'on considérait encore comme possible que le *Gorgias* eût été composé immédiatement après la mort de Socrate, on voyait dans le dialogue de Platon une réponse à l'accusation réelle de 399 et, en conséquence, on devait regarder l'écrit de Polycrates comme une simple réplique (*Duplik*) du côté adverse. Mais maintenant qu'il est sûrement établi que l'*Apologie* reproduit la propre accusation de Socrate — idéalisée, il est vrai, mais fidèle cependant —, ...il devient tout à fait vraisemblable de croire que la défense renouvelée dans le dialogue est la réponse de Platon à une attaque renouvelée contre Socrate. » Nous allons reprendre et discuter l'argumentation de Gercke, fondée sur les rapprochements précédemment cités.

A — Platon démontre avec exaspération dans le *Gorgias* que tous les préparatifs militaires ne sont que des niaiseries quand un État n'a pas la Justice pour lui. Ces sentiments paraissent tout naturels si on admet que le philosophe est encore irrité des éloges décernés par Polycratès à Thrasybule et à Conon ; j'en suis, pour ma part, profondément convaincu. Mais on peut aussi penser que, si le *Gorgias* a été écrit en 393, les arsenaux et les chantiers maritimes étaient matière d'actualité, aussi bien pour Polycratès que pour Platon : la louange de Conon ne serait alors qu'une réponse — non moins naturelle — aux violences du *Gorgias*.

B — Après avoir marqué de façon excellente le rapport qui unit 484 B au § 87 de Libanius, Gercke est singulièrement malheureux dans l'interprétation qu'il en propose. Adoptant la correction courante, il aboutit à cette conclusion (*Einl.*, p. XLVII) : « C'est ainsi qu'il fit dire à son Calliclès les vers de Pindare, et dans un sens comparable à celui que Polycratès avait faussement prêté à Socrate ; mais son Socrate ne fait attention, ni à la citation, ni à l'interprétation. » Gercke attribue cette négligence au mépris que Platon professait pour la poésie et la musique : mais

III. — SOLUTIONS DÉJA PROPOSÉES

Gercke est le premier à avoir montré, dans l'introduction à son édition[1] du *Gorgias*, combien sont étroits et nombreux les liens qui unissent ce dialogue au pamphlet de Polycratès : il a établi certains rapprochements, pour faire admettre sa propre thèse — que le dialogue répond à l'*Accusation*. Nous examinerons celle-ci et ceux-là : malgré leur vraisemblance, ils ne paraissent cependant pas indiscutables. Nous demanderons alors une certitude à la thèse opposée, que M. de Wilamowitz a défendue avec éclat.

A — Selon Gercke, le passage 519 A ἄνευ γὰρ σωφροσύνης καὶ δικαιοσύνης λιμένων καὶ νεωρίων καὶ τειχῶν καὶ φόρων καὶ τοιούτων φλυαριῶν ἐμπεπλήκασι τὴν πόλιν (il s'agit des hommes d'État démocratiques), ainsi que 455 E, se rapporte à la mention que Polycratès avait faite de la restauration des Hauts-Murs.

B — Citation de Pindare : *Gorgias* 484 B. D'une importance capitale, elle doit être rapprochée, comme l'a fait Gercke, du § 87 de l'*Apologie* de Libanius.

C — *Gorgias* 503 C ... Θεμιστοκλέα οὐκ ἀκούεις ἄνδρα ἀγαθὸν γεγονότα καὶ Κίμωνα καὶ Μιλτιάδην καὶ Περικλέα... (cf. aussi 515 C). Ce passage répond à l'éloge que, selon Libanius, Polycratès avait fait des hommes d'État qui n'ont pas subi l'influence des sophistes.

D — 522 B ἐάν τίς με ἢ νεωτέρους φῇ διαφθείρειν ἀπορεῖν ποιοῦντα ἢ τοὺς πρεσβυτέρους κακηγορεῖν λέγοντα πικροὺς λόγους ἢ ἰδίᾳ ἢ δημοσίᾳ paraît répondre à cet argument dont témoigne Libanius, *Apol.*, § 102 (cf. *plus bas*).

E 484 D, 485 E, 515 E : ἀκούω Περικλέα πεποιηκέναι Ἀθηναίους ἀργοὺς καὶ δειλοὺς καὶ λάλους. Dans ce dernier passage, Platon rejette sur Périclès, chef de la démocratie athénienne, l'un des principaux griefs de l'Accusateur : la « paresse » de Socrate et de ses intimes.

F — Je réunis sous cette lettre les rapprochements que Markowski a présentés dans sa dissertation pour renforcer la thèse de Gercke. Cependant 469 C, par exemple, ne semble être que dans un rapport vraiment fortuit avec *Lib.*, § 163. On a vu que dans le *Busiris*, Isocrate faisait mention d'Alcibiade : Markowski

1. *Platons ausgewählte Dialoge* (Sammlung griechischer und lateinischer Schriftsteller), III Bändchen, Gorgias, hrsggb. von A. Gercke, Berlin, 1897.

ces sentiments deviennent peu vraisemblables si on sait que Polycratès, pour accabler Socrate, n'avait pas hésité à lui attribuer une citation odieusement déformée (cf. *ci-dessous*, p. 35). « Combien misérable, s'écrie Gercke, est la défense de Socrate dans Libanius !... Il reproche à « Anytos » d'avoir *mis en prose* les vers de Pindare, pour les incorporer à son discours... » Libanius ne se recommande pas par une grande originalité ; mais l'hypothèse de Gercke lui prête une stupidité qu'on peut trouver excessive ; supposer que le rhéteur syrien fasse au sophiste le reproche d'avoir altéré les vers de Pindare « comme s'il était au milieu de Scythes », uniquement parce que Polycratès avait mis en prose ce que Pindare avait exprimé en vers, c'est d'une invraisemblance manifeste ; aussi Forster[1], et, à sa suite, Markowski, n'ont pu que rejeter cette idée malencontreuse.

C) En ce qui concerne les hommes d'État athéniens, Platon a pu répondre par les violences du *Gorgias* aux éloges décernés à Thrasybule et à Conon ; mais il est également possible de retourner entièrement l'argument : si Platon avait ouvert les hostilités ?

D) Gercke semble mettre beaucoup d'espoir dans le rapprochement qu'il établit entre 522 B d'une part, et les arguments de Polycratès comparés à l'accusation de 399 d'autre part. Voici comment il interprète la phrase suivante du *Gorgias* : ἐάν τέ τίς με ἢ νεωτέρους φῇ διαφθείρειν ἀπορεῖν ποιοῦντα ἢ τοὺς πρεσβυτέρους κακηγορεῖν λέγοντα πικροὺς λόγους ἢ ἰδίᾳ ἢ δημοσίᾳ. « On sait, dit-il, que dans l'acte juridique de 399 ce fut le premier point seulement (c'est-à-dire νεωτέρους διαφθείρειν) que l'on invoqua ; même ἀπορεῖν ποιοῦντα ne semble pas avoir été à ce moment expressément reproché à Socrate, puisque Platon n'en dit rien dans l'*Apologie*, mais le lui attribue seulement dans les dialogues postérieurs. Au contraire, le second point [c'est-à-dire : ἢ τοὺς πρεσβυτέρους κακηγορεῖν λέγοντα πικροὺς λόγους ἢ ἰδίᾳ ἢ δημοσίᾳ] est le seul que nous puissions signaler chez Libanius et chez Xénophon comme étant « polycratique ».

Si le rapprochement était aussi convaincant que Gercke le croit, l'antériorité du pamphlet serait démontrée ; mais on a le droit de faire quelques réserves. Polycratès, en accusant Socrate de détacher les jeunes gens de leurs parents ou de leurs aînés,

1. *Lib., praef.*, p. 4 : ... *Gerckius ... a Polycrate nonnihil mutato (versu) agi perspexit, etsi perperam de paraphrasi prosaica cogitavit.*

n'a fait que reprendre l'argument moral de la γραφή ; l'accusation juridique devait elle-même beaucoup à la rumeur publique. Quand Aristophane représentait Phidippide et Strepsiade dans les *Nuées*, faisait-il autre chose que de montrer Socrate excitant les jeunes à bafouer les vieux ? Platon ne s'y est pas trompé, et, dans son *Apologie* (18 B), il a mis le poète comique au nombre des accusateurs du philosophe. Cet argument est presque un corollaire de la γραφή : je crois que dans le passage invoqué, Socrate est censé connaître par anticipation l'acte de 399 ; en tout cas, le pamphlet de Polycrates n'est nullement avec lui dans un rapport nécessaire.

E — Les reproches que Socrate formule contre la politique de Périclès, qui a rendu les Athéniens lâches et paresseux, peuvent être, chez Platon, une façon de rétorquer un des arguments de l'Accusateur (ἀργία). Mais, toujours de la même manière, si Polycratès connaissait le *Gorgias*, il a pu blâmer la paresse de ce Socrate qui, non content d'avoir été de son vivant un citoyen inutile, se permettait encore, dans l'œuvre d'un de ses disciples, d'accuser Périclès et de se poser en seul homme politique digne de ce nom (*Gorg.*, 521 D).

F — Ces derniers arguments ne sont proprement bons qu'à « prêcher un converti » ; quand on est convaincu de l'antériorité du pamphlet, on peut trouver dans les rapprochements de Markowski de nouveaux motifs d'y croire ; mais il n'y a là aucune démonstration. Il en est de même de ces autres raisons, justes, mais vagues dans leur généralité, auxquelles Gercke fait également appel : « Si le Socrate de Platon avait déjà prononcé son verdict contre les hommes d'État lorsque Polycrates écrivit son pamphlet, il lui aurait fourni les armes les plus fortes, parce que l'accusateur aurait pu montrer que non seulement Critias et Alcibiade haïssaient mortellement la démocratie, mais aussi Socrate et surtout Platon. » Il est malaisé d'interpréter l'œuvre de Platon, telle que nous la possédons ; mais, en revanche, il est d'une inquiétante facilité de se demander ce qu'aurait pu ou dû écrire, dans telles conditions, un pamphlétaire dont nous n'avons pas une ligne.

Gomperz, dans les *Penseurs de la Grèce* (II, p. 383 sqq.) a esquissé une solution du présent problème : il se fondait sur la suite chronologique probable des dialogues de Platon. La méthode est toute différente, on le voit.

Le *Ménon*, généralement[1] considéré comme postérieur au

1. Cf. cependant Natorp, *Über Grundabsicht und Enstehungszeit von Platons*

Gorgias, contient ce que Gomperz appelle une « palinodie ». Le mot est peut-être trop fort (l'auteur s'en rend compte lui-même); mais il exprime vivement sa pensée. Dans ce dialogue, où Anytos paraît et parle, Socrate revient, d'une façon étrange, sur les jugements si durs qu'il a lancés contre les chefs de la démocratie ; ceux-ci semblent trouver grâce devant lui. Quand Anytos demande au philosophe (93 A) : ἦ οὐ δοκοῦσί σοι πολλοὶ καὶ ἀγαθοὶ γεγονέναι ἐν τῇδε τῇ πόλει ἄνδρες ; Socrate répond, sans réticence, semble-t-il : Ἔμοιγε, ὦ Ἄνυτε, καὶ εἶναι δοκοῦσι ἐνθάδε ἀγαθοὶ τὰ πολιτικά, καὶ γεγονέναι ἔτι οὐχ ἧττον ἢ εἶναι. Rejetant d'ailleurs l'interprétation de Schleiermacher, qui ne voyait qu'ironie dans ces propos, devons-nous croire que, d'un côté, Platon aurait ressenti, à raison du pamphlet, une haine plus forte que jamais contre la démocratie, tandis que, de l'autre, après des années, il aurait eu « souci de rendre justice à ses illustres représentants » (Gomperz) ? L'hypothèse est séduisante ; mais elle ne peut, à elle seule, faire admettre l'antériorité du dialogue ; d'ailleurs Gomperz, personnellement convaincu de cette antériorité, s'est servi d'un argument qui en est plutôt une conséquence qu'une preuve. Mais on peut très bien imaginer qu'il en a été tout autrement. Admettons que Platon, par ses attaques du *Gorgias*, se soit attiré la violente réponse de Polycratès ; peu après, il part en voyage. A son retour, le souvenir de Polycratès s'est estompé dans sa mémoire (et d'ailleurs, le « sophiste » ne vit plus sans doute à Athènes) ; Anytos est mort, ou très vieux. En écrivant le *Ménon*, qui donne une forte impression de vitalité et de certitude intellectuelles, Platon met en scène cet Anytos, qu'il n'avait jamais cessé de ménager. Rien d'étonnant que dans une discussion avec ce démocrate modéré (il appartenait au même parti qu'Archinos qui, à la chute des *Trente*, sut contenir les éléments extrémistes du Pirée), Socrate n'ait pas exprimé sa pensée dans toute son intransigeance : le philosophe pouvait d'ailleurs parler comme Anytos et la voix publique pour ne pas exciter la méfiance ombrageuse de l'homme d'État : la « palinodie » ne serait alors qu'une de ces feintes propres au génie socratique.

Aucune impression nette ne se dégage de ce premier examen : nous sentons bien qu'il existe mille liens entre le *Gorgias* et le pamphlet de Polycratès ; mais, tous vraisemblables, ils sont tous discutables, et peuvent être facilement retournés. C'est aux idées

---

Gorgias. L'auteur bouleverse l'ordre des dialogues pour éviter les contradictions de Platon dans les jugements qu'il a portés sur les hommes politiques d'Athènes.

tout opposées que M. de Wilamowitz a développées dans son *Platon*[1] que nous allons demander une certitude.

Il serait abusif d'employer le mot *thèse* pour les quelque dix pages que l'illustre helléniste a consacrées aux rapports qui unissent le *Gorgias* à l'*Accusation* ; mais il a posé le problème d'une façon originale, et surtout rigoureuse, du moins au point de départ : la citation de Pindare que fait Calliclès dans le *Gorgias* (484 B). En s'attachant à un exemple précis, M. de Wilamowitz nous permet d'échapper à ces parallèles généraux, qui se laissent complaisamment interpréter par les deux thèses, tour à tour. Ces quelques pages sont, par ailleurs, le fruit de réflexions longuement mûries dans l'esprit de leur auteur. Dès 1893, dans son ouvrage *Aristoteles und Athen* (I, p. 183), il déclarait considérer « comme tout à fait inattaquable » la suite chronologique suivante : 1° *Gorgias* de Platon ; 2° pamphlet de Polycratès ; 3° *Ménon* de Platon, *Apologie* de Lysias, *Busiris* d'Isocrate. Six ans après, dans une communication à l'Académie de Berlin, il faisait une lecture dont le résumé succinct atteste que dès lors sa position était prise (*Sitzungsberichte der k. preusssischen Akademie zu Berlin* ; phil.-hist. Classe, 1899, II Band, p. 781).

Il est parti du *texte* même des manuscrits que nous possédons ; c'est cette méthode irréprochable qu'il a appliquée à un passage magnifique... et difficile du *Gorgias*. Calliclès, terminant sa profession de foi, cite à l'appui de ses idées audacieuses des vers de Pindare, qu'on peut lire sous cette forme dans la plupart des éditions du dialogue :

νόμος ὁ πάντων βασιλεὺς
θνατῶν τε καὶ ἀθανάτων
ἄγει δικαιῶν τὸ βιαιότατον
ὑπερτάτᾳ χειρί· τεκμαίρομαι
ἔργοισιν Ἡρακλέος...

Calliclès, ne se souvenant plus exactement de la suite, fait allusion au rapt des bœufs de Géryon par Héraclès ; Böckh, dans son édition de Pindare (II, p. 584), restitue les vers de la façon suivante :

...ἐπεὶ Γηρυόνα βόας
Κυκλωπίων ἐπὶ προθύρων Εὐρυσθέος
ἀναιτήτας τε καὶ ἀπριάτας
ἔλασεν.

1. Platon, I Band : Leben und Werke ; II Band, Beilagen und Textkritik, Berlin, 1920. Dans les pages suivantes, on a principalement utilisé, dans le IIe tome, le chapitre 9 : *Platons Gorgias und der Sokrates des Polykrates* (pp. 95-105).

Ceux-ci, d'ailleurs, importent peu ici ; mais quel est le texte authentique de Pindare pour les cinq premiers ?

Böckh, invoquant des raisons qui nous paraissent n'avoir rien perdu de leur valeur[1], proposait d'ajouter devant νόμος les mots κατὰ φύσιν. En tout cas, pour le troisième vers, aucun doute n'est possible : Aristide (II, 68, ed. Dindorf), son scholiaste, le scholiaste de la IX[e] *Néméenne* s'accordent pour nous donner le vers sous la forme ἄγει δικαιῶν τὸ βιαιότατον. L'interprétation récente de M. A. Croiset ne saurait prévaloir là-contre (*Revue des Ét. gr.*, XXXIV, 125)[2].

Or, nous fait remarquer M. de Wilamowitz, les manuscrits du *Gorgias* donnent non pas δικαιῶν τὸ βιαιότατον, mais βιαίων τὸ δικαιότατον. Il est facile de dire que c'est là une erreur de copiste. Le fait est indéniable : non seulement le *Bodleianus* (B) et le *Venetus* (T) s'accordent pour témoigner de βιαίων τὸ δικαιότατον (cf. éd. Schanz, *Proleg.*, X : *consensus librorum B T fundamentum est in quo hujus dialogi crisis nitatur*), mais encore, d'après la collation de Burnet, d'autres manuscrits, comme P (*Vaticanus* 173) et S (*Venetus Marcianus* 189), ne portent pas autre chose : la tradition n'autorise en aucune façon la version δικαιῶν τὸ βιαιό-

---

1. On comprend facilement que, pour éviter une répétition fatigante des mots κατὰ φύσιν (et inutile en un passage aussi célèbre), Platon ne les ait pas mis textuellement dans la bouche de Calliclès ; mais il les a visiblement dans l'esprit (cf. *Gorgias* 488 B : πῶς φῂς τὸ δίκαιον ἔχειν καὶ σὺ καὶ Πίνδαρος τὸ κατὰ φύσιν, et *Lois*, ci-dessous). « *In hujus* (id est Platonis) *autem locis omnibus inest dictio* κατὰ φύσιν *eaque ita posita ut Pindari non esse non possit.* » Mais le lecteur de M. de Wilamowitz pensera que Platon est sujet à caution, que les mots κατὰ φύσιν sont de son invention, et que rien n'est plus tenace qu'une erreur de mémoire. Cependant on ne peut oublier qu'Hésychius (Schmidt, III, 60) cite ce mot célèbre sous la forme suivante : νόμος ὁ πάντων βασιλεὺς κατὰ τὴν φύσιν. Faut-il attribuer cette définition au fait que la source d'Hésychius avait subi l'influence du *Gorgias* ou qu'Hésychius avait lui-même dans l'esprit le fameux passage 484 B ? Il me semble plus vraisemblable de supposer que ces mots κατὰ φύσιν figuraient bien dans le texte de Pindare. D'ailleurs, qu'on les accepte ou les rejette, l'essai de démonstration qu'on lira ci-dessous n'en est nullement affecté.

2. Selon M. Croiset, la leçon ἄγει βιαίων τὸ δικαιότατον « n'a pas de sens ». La correction traditionnelle ne lui paraît pas non plus satisfaisante : ἄγει est « obscur et faible » : les mots ὑπερτάτᾳ χειρί, qu'il faut bien rapporter à νόμος, « forment une image bizarre » ; cependant il avoue « qu'il n'y a là rien qui soit tout à fait absurde ». Mais, pour lui, il faut lire, et dans Pindare et dans le *Gorgias*, ὁ νόμος ... ἄγειν δικαιοῖ τὸ βιαιότατον « la coutume trouve juste que la force mène tout de son bras puissant ». Il me semble dangereux de passer par-dessus la tradition *unanime* des manuscrits et, en même temps, de rejeter la leçon traditionnelle de Pindare (fondée sur le témoignage d'Aristide et de Platon lui-même), pour en proposer une nouvelle qui ne se recommande que par une séduisante ingéniosité. D'ailleurs, cette citation de Pindare ne doit pas être considérée isolément : il faut établir les rapports qui l'unissent, non seulement au *Gorgias* et aux *Lois*, mais aussi à l'*Apologie* de Libanius.

τατον, que Burnet fonde uniquement sur les passages cités du scholiaste d'Aristide et des *Lois*. Il faudrait démontrer que la leçon des manuscrits est *absurde*, pour qu'on pût négliger de tenir compte d'un accord si impressionnant. Nous admettrons donc deux choses qui ne dissimulent pas d'autres postulats que ceux qui nous sont imposés par les faits :

1° Le texte de Pindare, passé à l'état de proverbe, est bien tel que Bœckh l'a restitué d'après Aristide et Platon : νόμος ...ἄγει δικαιῶν τὸ βιαιότατον.

2° Le texte du *Gorgias* 484 B, garanti par la concordance des manuscrits, est βιαιῶν τὸ δικαιότατον.

Mais avant de vouloir tirer des conséquences de cette divergence, il faut préciser en premier lieu ce qu'ont voulu dire et Pindare et Platon. La tâche est d'ailleurs malaisée, en ce qui concerne Pindare ; deux interprètes, également pénétrants, de sa pensée, ont pu aboutir à des conclusions très différentes.

M. de Wilamowitz rapproche opportunément du passage en question le fragment 81, cité par Aristide, et qui peint l'attitude du poète en face des problèmes de la justice et surtout de la justification divine (on remarquera qu'il s'agit aussi du rapt des bœufs de Géryon, qui semble avoir troublé et inquiété la conscience de Pindare) :

Σὲ δ' ἐγὼ παρ' ἄμμιν αἰνέω μέν, Γηρυόνα,
τὸ δὲ Διὶ φίλτερον σιγῷμι πάμπαν.

Pindare se soumettrait en hochant de la tête, mais avec piété toutefois, devant le décret divin qui s'est prononcé en faveur d'Héraclès, sous l'apparence de l'injustice. Il faudrait comprendre alors : « La loi (= τὸ Διὶ φίλτερον, la volonté de Zeus), reine de tous, mortels et immortels, entraîne tout de son bras souverain, et justifie l'extrême violence : c'est ce que je vois.... etc. »

Au contraire, M. A. Puech, dans son édition de Pindare[1], rejette les suggestions de M. A. Croiset et appuie sa traduction sur l'application qu'Hérodote a faite de ce vers. Il entend ainsi : « La coutume, reine du monde, chez les Immortels comme chez les mortels, le mène de son bras souverain et justifie l'extrême violence. » Il se refuse d'ailleurs à admettre que les mots κατὰ φύσιν fassent partie du texte authentique de Pindare. Dans l'état actuel de nos connaissances, il nous est impossible de savoir si le poète pensait à la « loi (divine) » ou à la « coutume » ; mais il

1. Pindare, éd. A. Puech, t. IV (*Isthmiques et fragments*), Paris, 1923. On trouvera le fragment de Pindare, p. 217, rangé sous le n° 49 des « ἄδηλα ».

τατον, que Burnet fonde uniquement sur les passages cités du scholiaste d'Aristide et des *Lois*. Il faudrait démontrer que la leçon des manuscrits est *absurde*, pour qu'on pût négliger de tenir compte d'un accord si impressionnant. Nous admettrons donc deux choses qui ne dissimulent pas d'autres postulats que ceux qui nous sont imposés par les faits :

1° Le texte de Pindare, passé à l'état de proverbe, est bien tel que Böckh l'a restitué d'après Aristide et Platon : νόμος ...ἄγει δικαιῶν τὸ βιαιότατον.

2° Le texte du *Gorgias* 484 B, garanti par la concordance des manuscrits, est βιαίων τὸ δικαιότατον.

Mais avant de vouloir tirer des conséquences de cette divergence, il faut préciser en premier lieu ce qu'ont voulu dire et Pindare et Platon. La tâche est d'ailleurs malaisée, en ce qui concerne Pindare ; deux interprètes, également pénétrants, de sa pensée, ont pu aboutir à des conclusions très différentes.

M. de Wilamowitz rapproche opportunément du passage en question le fragment 81, cité par Aristide, et qui peint l'attitude du poète en face des problèmes de la justice et surtout de la justification divine (on remarquera qu'il s'agit aussi du rapt des bœufs de Géryon, qui semble avoir troublé et inquiété la conscience de Pindare) :

Σὲ δ' ἐγὼ παρ' ἄμμιν αἰνέω μέν, Γηρυόνα,
τὸ δὲ Διὶ φίλτερον σιγῶμι πάμπαν.

Pindare se soumettrait en hochant de la tête, mais avec piété toutefois, devant le décret divin qui s'est prononcé en faveur d'Héraclès, sous l'apparence de l'injustice. Il faudrait comprendre alors : « La loi (= τὸ Διὶ φίλτερον, la volonté de Zeus), reine de tous, mortels et immortels, entraîne tout de son bras souverain, et justifie l'extrême violence : c'est ce que je vois.... etc. »

Au contraire, M. A. Puech, dans son édition de Pindare[1], rejette les suggestions de M. A. Croiset et appuie sa traduction sur l'application qu'Hérodote a faite de ce vers. Il entend ainsi : « La coutume, reine du monde, chez les Immortels comme chez les mortels, le mène de son bras souverain et justifie l'extrême violence. » Il se refuse d'ailleurs à admettre que les mots κατὰ φύσιν fassent partie du texte authentique de Pindare. Dans l'état actuel de nos connaissances, il nous est impossible de savoir si le poète pensait à la « loi (divine) » ou à la « coutume » ; mais il

1. Pindare, éd. A. Puech, t. IV (*Isthmiques et fragments*), Paris, 1923. On trouvera le fragment de Pindare, p. 217, rangé sous le n° 49 des « ἄδηλα ».

me semble que M. de Wilamowitz s'est plus approché de la vérité, et que Pindare ne faisait pas une constatation d'expérience, mais répondait à un problème moral qui se posait à son esprit. En tout cas, les vers étant devenus rapidement célèbres, il était facile de passer du sens de « coutume » à celui de « loi (divine ou humaine) ».

Calliclès ne garde rien de ces curieuses réserves que, selon l'interprétation de M. de Wilamowitz, faisait le poète sur le bon droit du maître des Dieux. L'interlocuteur de Socrate, introduit — ou accentue — l'opposition de la « loi » et de la « nature ». D'ailleurs, dans la pensée de Calliclès, le mot νόμος ne se rapporte pas à la loi humaine et conventionnelle (οἱ νόμοι οὓς τιθέασιν), mais au contraire à la loi véritable, la loi de la nature (483 E ... καὶ ναὶ μὰ Δία κατὰ νόμον γε τὸν τῆς φύσεως). On peut traduire ainsi, en maintenant le texte de B et de T :

Selon la Nature, dans l'ordre naturel, *la loi... de son bras souverain entraîne toute chose et viole la justice la mieux fondée...*

Devant cette divergence, « il n'y a pas de doute à avoir, dit M. de Wilamowitz : Platon a écrit ce que donne la tradition de ses manuscrits : c'est sans doute une méprise, une erreur de mémoire ; car Pindare a écrit l'autre version, et βιαίων n'est pas en général d'un emploi courant, bien que Platon puisse l'avoir pris ici dans l'acception de βιάζεσθαι ».

Dans les pages suivantes, l'helléniste tâche à démontrer que cette « erreur de mémoire » qui a déformé la pensée véritable de Pindare, Platon a continué de la faire jusqu'à la fin de sa vie : nous la retrouverions encore dans les *Lois* qui sont, de l'aveu de tous, l'œuvre de vieillesse de Platon. S'appuyant sur des témoignages dont la valeur particulière va être immédiatement examinée, M. de Wilamowitz conclut ainsi (p. 98) : « Il est étrange assurément que Platon, dans sa vieillesse, ait eu dans la mémoire le vers de Pindare avec la conception et aussi l'expression qu'il lui a données dans son *Gorgias*, et qu'il l'ait employé à nouveau sans le chercher : s'en arracheront les cheveux bien des philologues qui considèrent une citation de mémoire comme beaucoup plus impardonnable qu'une autre citation tirée d'un livre qu'on n'a pas lu — mais qui du moins a été vérifiée. » L'hypothèse de M. de Wilamowitz est séduisante, et menée avec la fougue coutumière à son auteur : mais, pour qu'elle s'impose, il faut que *nécessairement dans tous les passages cités on ne puisse comprendre le texte sans avoir besoin d'y recourir*. Ceux-ci sont au nombre de trois, et tirés des *Lois* : 890 A, 690 B, 714 E.

Lois 890 A.

Platon combat la distinction sophistique de νόμος et de φύσις, qui était en faveur auprès du public : ... ἰδιωτῶν τε καὶ ποιητῶν φασκόντων εἶναι τὸ δικαιότατον ὅτι τις ἂν νικᾷ βιαζόμενος « des « amateurs » et des poètes prétendant que le droit absolu est de l'emporter par la violence ». M. de Wilamowitz établit le rapprochement que l'on devine : « Il y a ici δικαιότατον, il y a βιαζόμενος : il n'est pas douteux que Platon ne pense au vers de Pindare tel qu'il l'a cité dans le *Gorgias*. »

J'avoue que le rapprochement est loin de me paraître concluant. Assurément le mot δικαιότατον est employé dans les deux passages, et βιαζόμενος ressemble beaucoup au mot βιαίων qui figure dans B et T. L'expression est un peu différente, et la *voix* n'est pas la même ; mais on pourrait dire que Platon a employé le verbe βιάω pour faire le vers et que sa mémoire a été plus ou moins inconsciemment influencée par δικαιῶν ; au contraire, dans les *Lois*, en prose, il se bornerait à y faire allusion, en modifiant légèrement l'expression. Tout cela est *possible*, mais là n'est pas la question : dans ce passage, aussi bien que dans les *deux* autres, doit-on *nécessairement* faire l'hypothèse d'une « erreur de mémoire » si tenace ?

Platon, on peut le supposer, a été vivement irrité par les fausses conceptions de la Justice et du Droit que beaucoup d'ἰδιῶται (c'est-à-dire de non-philosophes) répandaient dans le public. Ils devaient sans doute, comme Calliclès, citer à l'appui de leur thèse des vers équivoques, tels ceux de Pindare. On sait de plus l'hostilité profonde de Platon pour ces poètes sur qui reposait l'éducation traditionnelle ; or, il faut bien l'avouer une fois pour toutes : les vers de Pindare permettent les interprétations les plus audacieuses. Il n'y a ici aucune *nécessité*, ni même aucune *utilité* à supposer que dans les *Lois* 890 A, Platon pense à autre chose qu'au texte authentique de Pindare. Les « amateurs » et les poètes ne disent pas, comme Calliclès, que la loi (de la nature) *viole* le droit le mieux fondé, mais que le droit véritable, c'est de *l'emporter par la force* : il y a une différence considérable entre les deux choses. Dire, avec Pindare, que la violence, sous la main souveraine de la loi (le mot manque de *compréhension* en français, mais quelle matière à amphibologies pour des disciples de Gorgias !) se transforme en un droit véritable, c'est ne rien ajouter ni ne rien retrancher à la pensée de Platon dans les *Lois*. D'ailleurs une expérience très simple peut nous en

convaincre ; mettons à la suite du passage en question les vers qui nous ont été conservés par le scholiaste de la IX[e] *Néméenne* : « ... des « amateurs » et des poètes prétendant que le droit véritable est de l'emporter par la violence, et que l'homme le plus fort fait cesser la situation de droit (mot à mot « la justice ») antérieure à lui [1]. » Y a-t-il rien qui détonne entre ces deux phrases ?

Le mot δικαιότατον, qui se retrouve dans les deux passages, est trop fréquemment employé, et dans un rapport trop lâche avec la version βιαίων τὸ δικαιότατον pour nous contraindre à accepter l'hypothèse de M. de Wilamowitz, du moins en ce premier exemple. Dans le *Gorgias* la situation est tout autre : la violence, se fondant sur la nature, s'y pose en destructrice du droit.

Lois 690 B.

M. de Wilamowitz, après ce premier exemple qui favorise apparemment sa thèse sans la rendre nécessaire, poursuit sa démonstration sur cet autre passage des *Lois*. L'Athénien et le Crétois y discutent des différentes supériorités et en viennent à parler de la suprématie du « savant » sur l' « ignorant » — qui pour Platon, cela va sans dire, constitue un droit de nature. L'Athénien avait dit que la suprématie du fort sur le faible était constante chez les êtres, et selon l'ordre naturel, comme dit jadis le Thébain Pindare (καὶ πλείστην γε ἐν σύμπασι τοῖς ζῴοις οὖσαν καὶ κατὰ φύσιν, ὡς ὁ Θηβαῖος ἔφη ποτὲ Πίνδαρος) et revient encore au poète pour le problème des rapports du savant et de l'ignorant : καίτοι τοῦτό γε, ὦ Πίνδαρε σοφώτατε, σχεδὸν οὐκ ἂν παρὰ φύσιν ἔγωγε φαίην γίγνεσθαι, κατὰ φύσιν δέ, τὴν τοῦ νόμου ἑκόντων ἀρχὴν ἀλλ' οὐ βίαιον πεφυκυῖαν. « La conception pindarique du droit naturel du plus fort est antipathique à Platon, mais la suprématie du savant est aussi pour lui un droit de nature. On comprend bien cela ; mais chez Pindare il n'est pas du tout question de φύσις. Platon a gardé dans sa mémoire avec tant de force, mais si peu d'exactitude, l'expression employée par lui dans le *Gorgias*, qu'il introduit dans Pindare l'interprétation donnée de νόμῳ δικαιότατον, pour κατὰ φύσιν. Il a en particulier dans l'esprit ses propres paroles (*Gorg.* 488 B) où Socrate dit : πῶς φῂς τὸ δίκαιον ἔχειν καὶ σὺ καὶ Πίνδαρος τὸ κατὰ φύσιν. Ce n'est que par cette hypothèse tout à fait incontestable qu'on peut échapper à cette étrange conclusion qu'il y

---

1. Κρέσσων δὲ καππαύει δίκαν ταν πρόσθεν ἀνήρ.

aurait eu dans Pindare, malgré les citations, les mots κατὰ φύσιν. » J'ai tenu à traduire en entier ce passage, curieux à plus d'un titre.

Ce paragraphe a ceci d'étrange que M. de Wilamowitz y semble oublier complètement qu'il se devait de nous démontrer que Platon a dans l'esprit la leçon βιαίων τὸ δικαιότατον, et rien d'autre ! Il se détourne de cette question pour donner son attention à une autre, toute différente (cf. *ci-dessus* p. 23) : les mots κατὰ φύσιν, que l'on trouve dans le *Gorgias* comme dans les *Lois*, ont-ils été ajoutés par Platon ? Peut-on tirer de ces lignes de M. de Wilamowitz rien qui oblige à croire que Platon n'a pas songé aux vers authentiques de Pindare ? Voici comment on pourrait rendre, en la schématisant, la pensée de l'illustre helléniste : « Il y a chez Platon (*Lois Gorgias*) les mots κατὰ φύσιν. Or κατὰ φύσιν n'est pas dans Pindare. Donc il faut admettre que Platon, dans les *Lois*, a toujours dans l'esprit sa version fautive de *Gorgias* ; sinon on devrait supposer qu'il y avait κατὰ φύσιν dans le passage du poète. » Mais peu nous importe que Platon ait déformé le sens des vers de Pindare en y adjoignant κατὰ φύσιν, ou, ce qui est plus probable, qu'il ait déjà trouvé ces mots dans le poète. En tout cas, *on ne peut nullement inférer de l'altération (par adjonction) de κατὰ φύσιν à celle de* δικαιῶν *en* βιαίων.

J'expliquerais ainsi Platon à l'aide de la conception authentiquement pindarique. La suprématie du savant sur l'ignorant est un droit naturel, mais d'une tout autre espèce que celui dont parle Pindare. Elle est toute de persuasion, et une justification n'est pas nécessaire pour elle, tandis qu'elle l'est pour les autres δίκαια κατὰ φύσιν, qui s'achètent par la violence. On pourrait ainsi paraphraser le texte de Platon : « Et certes, très sage Pindare, je ne la dirais pas contraire à l'ordre naturel, mais conforme à cet ordre, la suprématie d'une telle loi, toute volontaire de sa nature, bien loin d'être violente. » La νόμος dont parle Platon a cette originalité d'être à la fois κατὰ φύσιν et οὐ βίαιος. Je ne comprendrais pas la pensée de Platon si je ne supposais que le philosophe a dans l'esprit la vraie leçon de Pindare, et je serais curieux de savoir comment M. de Wilamowitz aurait pu faire tourner à l'avantage de sa thèse cet exemple des *Lois*.

Lois 714 E.

Ce dernier passage, tiré du IVe Livre, ἔφαμέν που κατὰ φύσιν τὸν Πίνδαρον ἄγειν δικαιοῦντα τὸ βιαιότατον « nous avons dit que, d'après l'ordre naturel, Pindare (c'est-à-dire ici, par l'effet d'une brachylogie assez forte, la *loi* que préconise Pindare) entraîne en la jus-

tifiant la plus extrême violence » contredit la thèse de M. de Wilamowitz d'une façon si flagrante qu'il est inutile d'insister. Après quelques explications assez obscures, il aboutit à cette conclusion, ou plutôt a recours à cette échappatoire : « A la pensée de Platon convient mieux la conception qu'il a adoptée dans le *Gorgias* et au Xe livre des *Lois*. Au IVe livre, la véritable conception pindarique a été introduite par un lecteur, comme Aristide l'a fait pour la citation qu'il a tirée du Gorgias. »

Voici le lecteur *ex machina* qui apparaît pour faire entrer dans le texte de Platon l'expression authentique de Pindare — au moment où ce texte contredit trop violemment l'hypothèse où l'on s'est engagé ! Bref, si on établit, pour ainsi dire, le bilan de ces rapprochements, on aboutit à ce résultat :

Le premier exemple invoqué s'explique sans faire intervenir l'hypothèse, un peu étrange malgré tout, de M. de Wilamowitz.

Pour le second, on délaisse la question principale pour démontrer que les mots κατὰ φύσιν n'appartiennent pas au texte de Pindare, alors que nous avons de bonnes raisons de croire le contraire.

Le troisième contredit l'hypothèse si brutalement que son auteur doit recourir à l'artifice d'un lecteur providentiel.

Nous en sommes au point où nous prenons une route différente de celle de M. de Wilamowitz ; cette divergence ne fera que s'accroître : car, avec sa façon un peu provoquante, M. de Wilamowitz annonce que « la faute de Platon est encore plus grande (que nous pouvions le penser) ; il n'a pas corrigé son erreur, bien qu'elle ait été vivement relevée. » Cette phrase introduit, entre le texte du *Gorgias* et Libanius, un rapprochement qu'avec M. de Wilamowitz nous considérons comme essentiel, — bien qu'il nous conduise à des conclusions opposées. Voici le § 87 de Libanius :

Οὕτω καὶ περὶ Πινδάρου διαλέγεται, δεδοικὼς αὐτοῦ τὴν διδαχὴν καὶ φοβούμενος μή τις τῶν νέων ἀκούσας ὡς ὑπερτάτῃ χειρὶ βιάζεται τὸ δίκαιον, ἀμελήσας τῶν νόμων ἀσκῇ τὼ χεῖρε. Καὶ τοῦτο οὕτως εἰκότως ὑφορᾶται Σωκράτης, ὡς ὁ σοφώτατος Ἄνυτος ἐτόλμησε μεταγράψαι τὰ τοῦ ποιητοῦ καθάπερ ἐν Σκύθαις διαλεγομένου καὶ οὐκ εἰσομένοις ἀνθρώποις τί μὲν Ἀνύτου, τί δὲ Πινδάρου. Ἀλλὰ τοῦτο μὲν καλῶς ἐποίησε κακουργῶν. Ἐν γὰρ τῷ μεταθεῖναι τὸ τοῦ ποιητοῦ κατηγόρηκε τοῦ Πινδάρου, καὶ τὸν Σωκράτην ἐπῄνεσεν.

Les raisons ici invoquées par M. de Wilamowitz sont très pressées, et nous avons avantage, je crois, à traduire le texte même : avec une pensée aussi souple, et qui brûle les intermédiaires, la précaution n'est pas inutile sans doute.

La version βιαίων τὸ δικαιότατον est dans un rapport évident avec βιάζεσθαι τὸ δίκαιον dans Libanius — j'en suis, avec M. de Wilamowitz, intimement convaincu. Mais comment convient-il d'interpréter ce rapport ? « . . . Ensuite une altération de l'expression — qui sûrement devait retirer à la pensée tout caractère choquant — est reprochée à l'Accusateur : c'était donc là concéder, dit Libanius, que la leçon véritable était choquante et, en conséquence, justement blâmée par Socrate. C'est une chose évidente que les paroles de Pindare avaient chez Polycratès un autre sens que celui sous lequel « Socrate » les avait citées. Elles ont chez Platon un sens autre que chez le véritable Pindare. Cela ne peut être fortuit. Libanius s'est-il seulement avisé de la divergence qu'il constatait entre le texte de Polycratès et celui de Platon, et a-t-il élevé contre le sophiste un reproche qui, en réalité, touchait Platon ? Cela va bien avec le texte de Libanius, mais c'est très peu vraisemblable en soi, puisque c'est supposer de sa part une vérification pénétrante du texte. Il est plus suggestif de penser que Polycratès disait : « Δικαιῶν τὸ βιαιότατον, il n'y a là aucune violation de la justice, mais seulement une justification de la violence ; Socrate a donc été injuste envers Pindare ». Puis Libanius a revu le *Gorgias* seulement, et non Pindare : il devait imputer l'altération à Polycratès. En tout cas, la conception « non-pindarique » est certaine chez Platon. Que celui-ci ne se soit pas soucié de Polycratès, même dans un petit détail où une méprise lui avait été signalée, c'est tout à fait caractéristique : lorsqu'il écrivait les *Lois*, il avait, depuis longtemps, complètement oublié Polycratès. » M. de Wilamowitz tire de ce dernier développement cette conséquence « incontestable » que Polycratès avait sous les yeux le *Gorgias* et que c'était contre le Socrate de Platon qu'il dirigeait sa polémique.

Il était déjà dangereux en soi de vouloir suivre, dans l'œuvre de Platon, l'histoire d'une erreur de mémoire ; pour un auteur moderne, avec des documents multiples, la chose serait bien difficile à prouver ! Or on a vu que des trois témoignages dont l'accord était rigoureusement nécessaire, le premier est au moins douteux, le second ne se rapporte pas directement à la question posée, le troisième contredit violemment l'hypothèse. Mais on demande encore plus au lecteur : si Libanius accuse Polycratès d'avoir falsifié les vers de Pindare, c'est qu'il a été lui-même négligent : ayant sous les yeux le texte de la citation dans le *Gorgias* (βιαιῶν τὸ δικαιότατον) et dans Polycratès (? δικαιῶν τὸ βιαιότατον), il a eu la paresse de la vérifier dans Pindare : il aurait vu alors que le coupable était Platon, et non pas le sophiste. Par

l'effet d'une malchance vraiment extraordinaire, sur les mêmes vers, Platon se serait trompé toute sa vie, Libanius n'aurait pas eu le scrupule de vérifier le texte authentique (assez connu d'ailleurs pour qu'il n'eût pas besoin de le faire !). Une telle négligence est-elle vraisemblable chez un homme comme Libanius qui, huit siècles après les événements, compose de références son *Apologie de Socrate* ? Les renvois que Förster aligne au bas des pages de son édition dénoncent des emprunts continuels. Libanius aurait-il tant insisté sur cette altération qu'Anytos avait fait subir au texte authentique, « comme s'il se trouvait parmi des Scythes », s'il n'avait été convaincu, par des arguments ou des preuves qui nous font défaut, que c'était Polycratès le falsificateur ? Enfin je ne vois pas du tout ce qu'il peut y avoir de « caractéristique » dans le fait que le philosophe ne se soit pas avisé, malgré le parti que Polycratès avait su en tirer, de corriger son erreur ; le « caractéristique » risque bien alors de se confondre avec l'invraisemblable. Le point de départ était excellent : il faut maintenir la leçon des manuscrits. Mais M. de Wilamowitz nous a entraînés dans une suite d'hypothèses de plus en plus difficiles à admettre :

1° Il a voulu retrouver dans l'œuvre de Platon les traces d'une erreur de mémoire ; or, sur trois exemples, le dernier contredit si violemment l'auteur que celui-ci doit, malgré ses principes, faire surgir un lecteur qui introduit le texte authentique de Pindare.

2° Rapprochant avec raison un passage de Libanius de la tradition manuscrite du *Gorgias*, il a dû supposer que le rhéteur fut assez négligent pour ne pas vérifier les vers de Pindare, d'ailleurs si connus ; sur cette paresse il a échafaudé une construction arbitraire et fragile, par laquelle il retourne l'accusation de falsification contre l'Accusateur.

3° Platon n'a pas fait attention à la rectification de Polycratès ; alors que Xénophon réfute les arguments de ὁ κατήγορος, alors que Libanius, des siècles plus tard, reprendra en détail l'*Accusation*, le pamphlet de Polycratès n'aurait pas eu sur Platon cette faible influence de lui faire citer, selon le texte, les vers de Pindare ! L'erreur est trop opiniâtre pour être seulement vraisemblable ! Il ne faut pas cependant désespérer, ni ressembler à ces μισόλογοι dont parle le *Phédon* (89 D) : Γίγνεται ἐκ τοῦ αὐτοῦ τρόπου μισολογία τε καὶ μισανθρωπία. Ἡ γὰρ μισανθρωπία ἐνδύεται ἐκ τοῦ σφόδρα τινὶ πιστεῦσαι ἄνευ τέχνης, καὶ ἡγήσασθαι παντάπασιν ἀληθῆ εἶναι... τὸν ἄνθρωπον.

IV. — ESSAI DE SOLUTION

I. Gorgias 484 B.

Ne serait-il pas possible, en utilisant le même point de départ — le texte de B et T à la page 484 — de rendre compte, avec moins de coûteuses hypothèses, du rapport qui unit le passage du *Gorgias* au § 87 de Libanius ? Une explication peut être proposée qui ne postule, ni une méprise de la part de Platon, ni de la négligence de la part de Libanius, ni non plus une étrange indifférence du philosophe à corriger une erreur utilisée par l'adversaire. M. de Wilamowitz a d'ailleurs été effleuré par un doute, qu'il rejette d'un impérieux *es kann kein Zweifel sein* : « Qui croira, dit-il, que Platon faisait citer à Calliclès un vers de Pindare, dont Socrate s'était réellement occupé dans des entretiens dont Polycratès était informé pour les avoir entendus de sa bouche ? » On peut justement penser que Polycratès travaillait, non pas sur des ouvrages écrits par les Socratiques, mais au contraire sur des souvenirs personnels : M. de Wilamowitz ne dit-il pas lui-même que Polycratès « était personnellement informé des entretiens de Socrate » ? Par ailleurs, Markowski a montré, en étudiant l'*Apologie* de Libanius, que tous les griefs accumulés par l'Accusateur se fondent sur les habitudes et la vie même du philosophe. Ainsi, il remarque dans sa dissertation (p. 48) : « *singulos autem vel Hesiodi vel Pindari vel Homeri versus, quibus Socratem ad persuadendum usum esse contenderat. Polycrates non minus quam Antisthenes a Socrate in colloquiis allatos audire potuerat* » ; ou encore (p. 52) : *septimi vero accusationis capitis causam Polycratem in Socratis ipsius vita et moribus repperisse fere manifestum est.* »

Si on veut faire des reproches à Libanius, ce n'est certes pas pour l'accuser de négligence dans ses emprunts : d'ailleurs, en dépit de Förster (*Praef.*, p. IV), l'*Apologie de Socrate* n'est, somme toute, qu'un minutieux pillage. Cette pauvreté d'invention présente d'ailleurs, à notre point de vue, la meilleure des garanties. Aussi bien la citation de Pindare n'est pas d'une importance secondaire ; elle n'a pas été faite en passant (déjà au § 70 Libanius y pensait) ; cela nous incline à croire qu'elle jouait dans le pamphlet de Polycratès une importance considérable

(d'autant plus que Libanius, comme Schanz[1] le suppose, a dû beaucoup réduire le nombre des citations accablantes que l'Accusateur prêtait à Socrate). Or, Libanius avait sous les yeux des *œuvres à jamais perdues pour nous* ; il lisait sans doute, outre l'*Accusation* de Polycratès, les défenses diverses des Socratiques. Qui nous dit si, dans ses Apologies disparues, Libanius n'avait pas trouvé qu'on y reprochait à Polycratès d'avoir falsifié le texte de Pindare, pour mieux prouver que Socrate inspirait à la jeunesse la haine de la démocratie et le goût de la tyrannie? C'est peut-être une sorte de sophisme que de raisonner comme si nous avions en mains toutes les pièces du procès — tandis que nous ne savons que ce que Libanius et Xénophon ont jugé bon de nous dire. Notre information est misérable, ne l'oublions pas; faisons confiance à Libanius, au lieu d'avoir la prétention de le surprendre en flagrant délit de paresse ; rejetons en esprit les hypothèses de M. de Wilamowitz : ce n'est pas en introduire clandestinement une nouvelle que de voir en Polycratès un homme qui a été en contact direct avec Socrate. Rien ne l'empêchait d'ailleurs de suivre les leçons de Gorgias : il était courant de passer d'un maître de sagesse à l'autre, et le cas d'Isocrate n'était pas une exception.

Je reprends le § 87 de Libanius qui peut être ainsi traduit, avec plus d'exactitude que d'élégance :

« C'est ainsi qu'également à propos de Pindare, il (Socrate) dit, dans sa conversation, qu'il redoute son enseignement et craint qu'un jeune, entendant dire *que le droit est violé par un bras puissant*, ne dédaigne les lois pour exercer son bras. Et Socrate est si bien fondé à regarder d'un mauvais œil (ce vers, cette interprétation) qu'Anytos, en homme fort habile, a eu l'audace de falsifier la citation du poète, comme s'il parlait au milieu de Scythes, et non devant des gens capables de discerner ce qui appartient à Anytos et ce qui appartient à Pindare. Mais il a bien fait d'agir ainsi déloyalement : en transposant les (termes des) vers du poète, il a accusé Pindare et justifié Socrate. »

Mettons l'un en face de l'autre les deux seuls faits dont nous soyons certains ; d'un côté Platon a mis la version βιαιῶν τὸ δικαιότατον dans la bouche de l'adversaire de Socrate ; de l'autre, Libanius accuse hautement Polycratès d'avoir à dessein « falsifié », « transposé » le texte authentique de Pindare ; et il se trouve

1. Schanz, *Einleitung zur Apologie des Sokrates* (Sammlung ausgewählter Dialoge Platos mit deutschem Kommentar), III Bändchen, *Apologia*, *passim*.

qu'il nous rappelle la forme « altérée » dont Socrate pouvait craindre qu'un jeune ambitieux se servit pour violer les lois. Les vers véritables étaient bien connus d'un lettré comme Libanius. Socrate redoutait qu'on ne tirât de la citation cette conclusion que le « droit est violé par un bras fort » et faisait toutes réserves sur les enseignements qu'on pouvait tirer de ces vers. Vient Polycrates qui « transpose » les termes du poète, et justifie ainsi les appréhensions de Socrate : or, ce ne peut être qu'en lui attribuant la forme « altérée », c'est-à-dire ὁ νόμος ἄγει βιαίων τὸ δικαιότατον. Telle est la thèse que nous nous proposons de défendre dans ses détails.

La citation de Pindare a connu un rapide succès. Déjà Hérodote (III, 38) en faisait une application quasi proverbiale, peut-être éloignée de la signification première. Darius, étonné de voir des Indiens manger rituellement le cadavre de leur père, leur demande s'ils renonceraient à cette coutume pour de l'argent ; ils crient à l'impiété, et l'historien constate avec son « relativisme » ordinaire : οὕτω μὲν νυν ταῦτα νενόμισται· καὶ ὀρθῶς μοι δοκέει Πίνδαρος ποιῆσαι νόμον πάντων βασιλέα φήσας εἶναι « telle est aujourd'hui leur coutume ; et Pindare me semble avoir eu raison de dire qu'elle est la reine de tous ». Avec les sophistes, la citation devait connaître de nouvelles applications ; on sait que, chez eux, l'opposition φύσις-νόμος était devenue un véritable lieu commun ; or, les vers de Pindare (surtout si on admet que les mots κατὰ φύσιν appartiennent au texte authentique) s'y prêtaient très facilement. Ainsi, dans le *Protagoras*, Hippias, que Platon représente un peu comme un fantoche, se sert de cette antithèse pour faire à ses hôtes un compliment original (337 C) : Ὦ ἄνδρες... οἱ παρόντες, ἡγοῦμαι ἐγὼ ὑμᾶς συγγενεῖς τε καὶ οἰκείους καὶ πολίτας ἅπαντας εἶναι φύσει, οὐ νόμῳ· τὸ γὰρ ὅμοιον τῷ ὁμοίῳ φύσει συγγενές ἐστιν· ὁ δὲ νόμος, τύραννος ὢν τῶν ἀνθρώπων, πολλὰ παρὰ τὴν φύσιν βιάζεται. « Vous tous qui êtes ici présents, je vous considère comme des parents, des amis intimes, des concitoyens, selon la nature, sinon d'après la loi ; car, par un effet de la nature, le semblable s'apparente au semblable, tandis que la loi, cette souveraine absolue de l'humanité, fait subir bien des violences à l'ordre naturel. » On voit, d'après ces deux exemples, qu'il a dû en être de la citation de Pindare comme de certaines autres que nous employons à peu près perpétuellement à contre-sens. La célèbre, la trop célèbre phrase de Pascal (*Pensées*, ed. Brunschwieg, n° 277) « le cœur a ses raisons que la raison ne connaît point » oppose l'intuitif au discursif (cf. n° 282 « le cœur sent qu'il y a trois dimensions dans l'espace... et la raison démontre ensuite

qu'il n'y a point **deux nombres** carrés dont l'un soit double de l'autre »). Or, combien de fois l'usage commun s'autorise de cette pensée pour souligner le caractère incompréhensible, absurde même, de la passion ! Hérodote se servait de Pindare pour mettre en évidence la diversité des coutumes humaines ; Hippias établit entre la « loi » et la « nature » un contraste étranger aux intentions du poète... et ils ne devaient pas être les seuls.

Il est certain que Socrate était hostile à l'éducation morale traditionnelle, qui reposait sur les maximes des poètes « divins ». Platon a sans doute systématisé la pensée de son maître qui, dans le Ier livre de la *République*, par exemple, insiste longuement sur leur inanité et leur immoralité. Or, les vers de Pindare prêtaient aux interprétations les plus périlleuses : on pouvait en tirer cette justification par le fait qu'*avec un bras puissant on force le droit* (ou la justice). Géryon, propriétaire légitime de ses bœufs, se les est vu enlever par Héraclès « sans qu'il les lui ait demandés ou achetés » ; rien n'était plus facile à des jeunes gens peu enclins aux scrupules que d'isoler ὑπερτάτᾳ χειρί et le résultat — en se moquant bien de la volonté des dieux. Cette maxime pouvant être utilisée à la justification des pires violences, Socrate était autorisé à avoir des craintes au sujet des applications morales que l'on pouvait tirer de Pindare. Sans doute lui-même, « dans sa conversation », analysait les vers du poète avec cette virtuosité qui, parfois, nous apparaît assez sophistique, au mauvais sens du terme (cf. la citation de Simonide dans le *Protagoras*) et faisait ressortir l'immoralité pratique que favorisaient les vers de Pindare.

Polycratès, qui semble avoir appartenu au cercle socratique, a pu entendre les critiques de Socrate. Choqué, comme beaucoup de ses concitoyens, de voir suspecter l'enseignement moral traditionnel, il a pris pour l'un des principaux « chefs d'accusation » que Socrate choisit toujours les « pires passages » (τὰ πονηρότατα, Xénophon) pour inspirer à la jeunesse le mépris de la démocratie et de la légalité. Pour charger le philosophe, il n'hésite pas à « altérer », à « transposer » le texte authentique de Pindare : une seule falsification est possible, celle qui consacre l'interprétation dont s'inquiétait justement Socrate :

νόμος ὁ πάντων βασιλεὺς
θνατῶν τε καὶ ἀθανάτων
ἄγει βιαίων τὸ δικαιότατον
ὑπερτάτᾳ χειρί.

Il était facile à Polycratès, une fois qu'il avait prêté à Socrate la citation sous cette forme, de montrer qu'il était un maître

réactionnaire et violent. Par exemple, en gardant à νόμος son sens ordinaire de « loi », il pouvait lui faire dire : *la loi* (la législation ou la constitution établies) *entraîne avec elle, de son bras souverain, la plus grande justice et la viole.* » On sait, en effet, combien Socrate s'était vu reprocher ses critiques sur le système judiciaire d'Athènes : Polycratès pouvait ainsi prouver que Socrate enseignait que la législation en usage violait la véritable justice. D'une autre façon, en introduisant, comme Calliclès, l'antithèse νόμος-φύσις, il pouvait prétendre que Socrate rejetait la législation existante pour invoquer la vraie loi, la seule qui comptât pour lui, la loi souveraine et naturelle (ὁ νόμος ὁ κατὰ φύσιν) — celle de la violence qui bouleverse le droit le plus strict. Il ne faut voir là que des hypothèses, et nous ne pouvons naturellement pas savoir comment Polycratès s'est servi de l'argument : en tout cas, plusieurs moyens étaient à sa disposition, grâce à l'altération qu'il avait fait subir au texte de Pindare, *comme s'il était au milieu de peuplades sauvages.*

On comprend ainsi très bien que Polycratès soit dit avoir approuvé ou justifié Socrate, tandis qu'au contraire, il se faisait l'accusateur de Pindare. Ce que le philosophe reprochait au poète, ce n'était pas de dire que la force viole le droit, mais d'avoir mis, pour ainsi dire, en circulation, une pensée aussi dangereusement ambiguë. Polycratès lui a donné raison, puisqu'il n'a pas craint d'attribuer à Pindare précisément le sens et la forme que Socrate craignait qu'on en tirât. Socrate était ainsi justifié dans ses critiques. Mais, par cette malhonnêteté, Polycratès faisait supporter au poète le discrédit d'une apologie grossière de la violence et de l'illégalité : il chargeait, il « accusait » Pindare, pour accabler perfidement Socrate.

Libanius aurait, selon cette hypothèse, incorporé dans ses développements quelque fragment d'une Apologie socratique. Polycratès avait à la fois accusé Socrate de critiquer les poètes et de se servir de leur autorité reconnue pour abuser la jeunesse : il prêtait à Socrate, pour prouver son dire, la version que l'on sait. Le Défenseur inconnu s'en serait, ma foi, assez habilement tiré, en rétorquant que *Socrate était si bien fondé dans sa critique de Pindare que l'adversaire, pour accabler le philosophe, lui prêtait justement cette interprétation immorale : or, en agissant ainsi, il approuvait Socrate et accusait Pindare.* Il est d'ailleurs conforme aux procédés de l'époque de montrer que l'adversaire aboutit à un résultat exactement opposé à celui qu'il prétendait obtenir : par exemple, on se rappelle que dans le *Busiris*, Isocrate montre que le roi d'Égypte devait avoir moins de gré à son

« louangeur » que Socrate à son accusateur : Polycratès a accusé l'un de dévorer les étrangers, l'autre d'avoir eu pour disciple Alcibiade — ce qui est faux, mais serait flatteur (*Rus.*, p. 189). Dans le même ouvrage, il dit que Socrate doit être aussi reconnaissant à Polycratès qu'à ceux qui ont l'habitude de le louer (τῶν ἐπαινεῖν αὐτὸν εἰθισμένων). On peut penser que l'apologie inconnue renfermait quelque chose de ce genre.

S'il en est ainsi, Libanius n'est pas coupable d'une négligence peu compatible avec ses habitudes : il connaissait aussi bien que nous et que Platon le texte authentique de Pindare. Mais il a trouvé, nous ne savons où, qu'un apologiste socratique accusait Polycratès d'avoir altéré des vers que le philosophe critiquait avec raison. On comprend aussi pourquoi Platon, dans le premier des passages allégués par M. de Wilamowitz, peut — à la rigueur — sembler garder le souvenir de l'interprétation falsifiée. Socrate — et Platon non moins que lui — craignait les enseignements de Pindare, et en particulier que la jeunesse n'en tirât les conséquences les plus immorales ; or Polycratès, par son acte malhonnête, n'a que trop prouvé la possibilité de l'interprétation, et il est concevable que Platon y ait fait allusion dans les *Lois* 890 A, mais rien n'est moins certain. Dans le second passage, Platon use de la formule κατὰ φύσιν qui, très probablement, ainsi que Böckh l'a pensé, appartient à Pindare. D'ailleurs, il garde si bien dans sa mémoire le texte authentique (le rôle que la citation jouait dans le pamphlet aurait pu l'y graver, si elle ne s'y trouvait déjà) que, dans le même ouvrage, il cite les vers sous leur forme véritablement pindarique. La mémoire de Platon est peut-être moins « caractéristique » que cette faute éternelle qu'il n'aurait pas corrigée, même après avoir donné, par là, des armes à l'accusateur. Libanius n'a pas eu la sotte négligence de se fier uniquement au texte du *Gorgias* ; Platon n'a pas continué de faire, jusqu'à son vieil âge, une erreur dénoncée dans des circonstances dramatiques ; le lecteur, qui paraît au IVe livre des *Lois* pour introduire la leçon authentique, et n'a pas d'autre emploi, rentre dans le néant dont aucune nécessité, qu'une hypothèse hardie, l'avait fait sortir.

Nous n'avons à accuser personne. Si nous retrouvons dans le *Gorgias* le texte altéré de Pindare, c'est que Platon l'a voulu : il a mis cette citation dans la bouche de l'adversaire de Socrate, de ce mystérieux Calliclès qui, doué d'une vie personnelle et intense, joue dans le dialogue le rôle de « repoussoir ». Ses théories font mieux ressortir que Socrate fut, avant tout, le Juste. On remarque que, tandis que Calliclès s'appuie sur la citation

falsifiée pour justifier la violence, Socrate semble manifester une certaine répugnance pour les vers du poète et envelopper Pindare et Calliclès dans une même suspicion. Ce détail, qui jusqu'ici, pouvait être laissé dans l'ombre, n'est pas négligeable. Mais il ne suffit pas que Platon ait sans doute pensé à l'altération de Polycratès lorsqu'il écrivit son *Gorgias* : il faut encore que Calliclès présente des points communs assurés avec Polycratès. Nous allons tâcher de montrer qu'à tout le moins, *il y a du Polycratès dans Calliclès*. D'une autre façon et, pour ainsi dire, sur un plan différent, l'antériorité du pamphlet au dialogue serait prouvée : Platon aurait mis, dans la bouche de ce personnage énigmatique, l'altération précise dont Libanius accuse Polycratès d'avoir été l'auteur.

∴

II. Calliclès.

Sauf un seul, tous les personnages du *Gorgias* nous sont connus. L'inséparable Chéréphon, raillé par Aristophane, suit Socrate comme une ombre familière ; Polos d'Agrigente était l'auteur d'une Τέχνη dont Aristote a gardé le souvenir ; enfin je ne parle pas plus du patriarche de la sophistique que de Socrate lui-même. Au contraire, nous ne savons de Calliclès que ce que Platon a bien voulu nous en dire ; les scholiastes et commentateurs du *Gorgias* ne nous suggèrent rien. On est amené à chercher si un examen approfondi n'apporterait pas quelque éclaircissement à la question qui nous occupe : car, enfin, c'est des lèvres de Calliclès que sortent les vers altérés de Pindare. Même si on ne doit pas aboutir, il faut poser le problème de Calliclès ; alors, et alors seulement, tous les éléments internes qui peuvent concourir à une solution auront été utilisés.

Un personnage inconnu discutant avec Socrate et Gorgias, voilà qui devait naturellement exciter la sagacité des commentateurs et faire naître des hypothèses diverses. On a cru, tout bonnement, que Calliclès était un homme politique, portant ce nom et ayant réellement vécu à Athènes vers la fin du ve siècle. Mais la chose est si peu vraisemblable que Gercke, dans son *Introduction* si souvent citée par nous, semblait n'hésiter qu'entre l'hypothèse du pseudonyme et celle de la fiction (p. xi) : « Aussi doit-on, contre l'opinion d'anciens commentateurs qui prenaient

encore, en toute confiance, Calliclès pour un personnage historique, conclure qu'il est, soit un pseudonyme, soit, plus vraisemblablement, une figure imaginée. »

Malgré quelques apparences de témoignages[1] en faveur de cette existence historique de Calliclès, il n'est pas croyable que dans une époque dont l'histoire publique nous est assez bien connue, ce Calliclès, si éloquent dans le *Gorgias*, n'ait laissé aucune trace de ses talents. Par ailleurs, si Platon a voulu créer un personnage « qui exprimait les idées qui étaient dans l'air avant 400 », mille détails concrets perdent toute signification. Platon nous dit les noms de ses amis (qui ont réellement existé, et dont nous connaissons d'ailleurs le nom tout au moins) ; il nous indique quel était son dème (495 D), et même nous révèle le nom de son « amant » — le beau Demos, fils du second mari de la propre mère de Platon. On veut bien laisser entière au philosophe cette liberté d'interprétation qui a transformé — et peut-être déformé — les traits du Socrate historique ; toujours est-il qu'on a peine à admettre que ces détails singuliers ne servent qu'à donner une apparence de réalité à un personnage purement symbolique, à un porte-parole.

Il est vrai que les essais faits jusqu'ici pour mettre sous le nom de Calliclès quelque figure illustre d'Athènes n'ont guère été heureux : j'avoue même que j'étais, au début de cette étude, très peu favorable à ce jeu trop facile, et qui fait penser aux « clefs » de tel roman contemporain : aucune ne convient parfaitement, encore que chacun soit persuadé de la valeur exclusive de la sienne. On a avancé les noms d'Alcibiade, d'Isocrate[2], d'autres encore : de ces hypothèses, les deux suivantes nous semblent mériter, pour des raisons particulières, un moment d'examen.

Th. Bergk[3] avait pensé que les maximes réalistes du *Gorgias* devaient être attribuées à Chariclès, un des *Trente*. Repoussant

---

1. A. Menzel, *Kallikles. Eine Studie zur Geschichte der Lehre vom Rechte des Stärkeren*, Leipzig, 1922, Exkurs I et II.

2. S. Sudhaus, dans le t. 44 du *Rheinisches Museum*, reprenant la thèse d'un « programme » que je n'ai pu avoir entre les mains, rapproche curieusement Calliclès d'Isocrate. Il y a évidemment des ressemblances de doctrine : le mépris de la philosophie en tant que telle, la glorification de la πλεονεξία. Mais, comme le fait remarquer M. l'abbé Diès (*Autour de Platon*, II, p. 403), Isocrate n'a vu dans l'opposition de la philosophie théorique et de la pratique qu'un lieu commun. Surtout, il ne semble y avoir aucune ressemblance personnelle entre Calliclès et Isocrate. Mais il faut, je crois, retenir de cette comparaison que Polycratès et Isocrate ont eu, peut-être, des maîtres communs ; d'où des idées communes, et aussi la sollicitude (?) d'Isocrate pour corriger le *Busiris* de Polycratès.

3. Bergk, *Griechische Litteratur-Geschichte*, t. IV, 446.

l'hypothèse d'une fiction complète. Bergk pensait que Platon, « par une crainte bien compréhensible », avait légèrement modifié le nom de l'homme politique. « Le déguisement est d'ailleurs transparent, disait-il ; c'est à Chariclès qu'on pense. » Ce rapprochement ne se fonde pas seulement sur la similitude des noms : Dans un passage des *Mémorables* (I, II, 31), Chariclès et Critias, devenus tyrans, reprochent à Socrate de se faire des disciples dans la jeunesse, en dépit d'un édit récent. Chariclès, qui semble avoir quelque chose du caractère violent de Calliclès, s'irrite des éternelles comparaisons « mécaniques » de Socrate, et surtout de la parabole des Mauvais Bergers, trop transparente : or Calliclès se montre également excédé des histoires de forgerons, et la comparaison des Mauvais Bergers se poursuit longuement dans le *Gorgias*. Outre les difficultés internes insurmontables (qui s'opposent également à l'identification avec Critias), on se heurte à de véritables invraisemblances extérieures que M. de Wilamowitz a vivement soulignées, dans le premier volume de son *Platon* (p. 211-12, note) : « Un tel changement de nom est sans exemple en grec ; et pourquoi Platon aurait-il craint de mettre en scène Chariclès, qui était mort à cette date ? Lui tenait-il de plus près que l' « amant » du beau-fils de sa mère ? » De plus, rien n'indique que Chariclès ait été en relations suivies avec Socrate, ou qu'il ait eu les moindres talents littéraires : or ceux de Calliclès ne sont pas niables, et Socrate le regarde — avec quelque malice peut-être — comme un des hommes les plus cultivés d'Athènes.

« Il n'y a pas pour moi le moindre doute qu'en Calliclès ne soit représenté l'oncle de Platon, l'écrivain de talent, le poète aux dons supérieurs, le chef du parti oligarchique à Athènes, c'est-à-dire Critias, et que sa doctrine du « *Surhomme* » ne soit empruntée à ses écrits. » Telle est la thèse toute différente que A. Menzel a soutenue dans le premier *Excurs* de son ouvrage. Il s'attache à une suite de petits faits, dont le groupement même ne paraît pas imposant. Ainsi il compare la passion de Calliclès pour le beau Démos à l'affection de Critias pour Euthydème (de tels sentiments ne constituaient pas un signalement dans l'Athènes du ve siècle !). Comme on sait que Critias était de caractère violent et qu'il aimait la poésie, il est facile d'établir des rapports entre les ouvrages perdus de Critias et l'individualisme forcené de Calliclès. Outre que rien ne fait croire (tout au contraire) que Platon ait vu le rôle politique de son oncle sous le même jour qu'un historien moderne, toutes ces recherches ingénieuses de Menzel me semblent, pour ainsi dire, viciées à la base.

l'hypothèse d'une fiction complète. Bergk pensait que Platon, « par une crainte bien compréhensible », avait légèrement modifié le nom de l'homme politique. « Le déguisement est d'ailleurs transparent, disait-il ; c'est à Chariclès qu'on pense. » Ce rapprochement ne se fonde pas seulement sur la similitude des noms : Dans un passage des *Mémorables* (I, II, 31), Chariclès et Critias, devenus *tyrans*, reprochent à Socrate de se faire des disciples dans la jeunesse, en dépit d'un édit récent. Chariclès, qui semble avoir quelque chose du caractère violent de Calliclès, s'irrite des éternelles comparaisons « mécaniques » de Socrate, et surtout de la parabole des Mauvais Bergers, trop transparente : or Calliclès se montre également excédé des histoires de forgerons, et la comparaison des Mauvais Bergers se poursuit longuement dans le *Gorgias*. Outre des difficultés internes insurmontables (qui s'opposent également à l'identification avec Critias), on se heurte à de véritables invraisemblances extérieures que M. de Wilamowitz a vivement soulignées, dans le premier volume de son *Platon* (p. 211-12, note) : « Un tel changement de nom est sans exemple en grec ; et pourquoi Platon aurait-il craint de mettre en scène Chariclès, qui était mort à cette date ? Lui tenait-il de plus près que l'« amant » du beau-fils de sa mère ? » De plus, rien n'indique que Chariclès ait été en relations suivies avec Socrate, ou qu'il ait eu les moindres talents littéraires : or ceux de Calliclès ne sont pas niables, et Socrate le regarde — avec quelque malice peut-être — comme un des hommes les plus cultivés d'Athènes.

« Il n'y a pas pour moi le moindre doute qu'en Calliclès ne soit représenté l'oncle de Platon, l'écrivain de talent, le poète aux dons supérieurs, le chef du parti oligarchique à Athènes, c'est-à-dire Critias, et que sa doctrine du « *Surhomme* » ne soit empruntée à ses écrits. » Telle est la thèse toute différente que A. Menzel a soutenue dans le premier *Excurs* de son ouvrage. Il s'attache à une suite de petits faits, dont le groupement même ne paraît pas imposant. Ainsi il compare la passion de Calliclès pour le beau Dèmos à l'affection de Critias pour Euthydème (de tels sentiments ne constituaient pas un signalement dans l'Athènes du v[e] siècle !). Comme on sait que Critias était de caractère violent et qu'il aimait la poésie, il est facile d'établir des rapports entre les ouvrages perdus de Critias et l'individualisme forcené de Calliclès. Outre que rien ne fait croire (tout au contraire) que Platon ait vu le rôle politique de son oncle sous le même jour qu'un historien moderne, toutes ces recherches ingénieuses de Menzel me semblent, pour ainsi dire, viciées à la base.

Il suffit de faire une observation d'une simplicité humiliante, mais qui ne se présente pas à l'esprit d'un lecteur pénétré de souvenirs nietzschéens : *Calliclès n'a rien d'un oligarque extrémiste*. S'il exalte les droits de l'individu en face de l'égalitarisme athénien, il n'en appartient pas moins au parti démocratique ; il est plus comparable à Alcibiade qu'à l'un des *Trente*.

Les indications de Platon sur l'attitude politique de Calliclès sont formelles, et d'autant plus importantes qu'elles présentent, pour ainsi dire, le personnage. Socrate fait un parallèle un peu précieux entre ses sentiments et ceux de Calliclès ; il constate que tous deux ont chance de se comprendre (481 C), puisque l'un et l'autre ils ont deux passions : Socrate aime Alcibiade et la Philosophie, Calliclès est passionnément attaché au *Dèmos* athénien . . . et à « celui » de Pyrilampès. D'après Socrate, Calliclès est comme sans volonté devant les caprices de ses « amours » : « Dans l'assemblée, si, quand tu parles, le peuple d'Athènes dit qu'il en va autrement, tu changes d'opinion pour dire ce qu'il désire . . . Tu es si peu capable de t'opposer aux volontés et aux paroles de tes amours que, si on s'étonnait de l'*étrangeté* des propos que tu tiens pour leur plaire, tu pourrais peut-être répondre, pour être franc, qu'*à moins d'empêcher tes amours de parler ainsi, tu ne cesseras jamais, quant à toi, de parler de cette façon*. » Nous sommes, il me semble, bien loin de Critias, à qui ses amis politiques élevèrent ce tombeau symbolique : l'Oligarchie tenant une torche à la main et mettant le feu à l' « exécrable » Démocratie ! *Calliclès dit ce que le peuple désire entendre* : ses propos publics sont « étranges » parce qu'ils contrastent avec sa conviction personnelle. Quand Calliclès regimbe contre les conclusions morales de Socrate (513 C), le philosophe impute cette résistance à la passion démocratique, qui possède l'âme de son interlocuteur (513 C ὁ δήμου ἔρως ... ἐνὼν ἐν τῇ ψυχῇ τῇ σῇ ἀντιστατεῖ μοι). Lorsque Socrate déclare ne pas connaître d'hommes politiques vraiment dignes de ce nom, Calliclès est scandalisé ; lorsque le philosophe accuse Périclès d'avoir rendu ses concitoyens « lâches, bavards, intéressés » (515 E), Calliclès lui réplique vivement qu'il a entendu dire cela aux « gens-à-l'oreille-cassée » : c'est en effet de ce sobriquet que la moquerie athénienne affublait les aristocrates enragés qui « laconisaient » en toute chose, et particulièrement s'adonnaient aux exercices violents des Doriens.

Rien, par ailleurs, ni dans sa personne, ni dans son entourage, ne dénote un homme de noble naissance. Il est désigné par le nom de son dème et non par celui de son père (495 D) ; il est

riche assurément, puisque c'est chez lui que descend Gorgias; mais sa fortune n'est pas du genre de celle d'un Nicias, grand possesseur par droit d'héritage. L'espèce de club politique auquel il appartient n'a rien des *hetairies* oligarchiques : Andron, un de ses intimes (487 C), s'est fait l'accusateur d'Antiphon, chef de la fraction extrémiste du gouvernement des Quatre-Cents ; quant à Nausikydes, Xénophon en parle comme d'un grand industriel de la minoterie (*Mém.*, II, 7, 6). On peut donc se représenter Calliclès comme un homme riche par son activité commerciale ou industrielle, affilié au parti démocratique, amateur de sophistique et ami de Gorgias, bien qu'il déclare que les sophistes « ne valent rien » (520 A).

Or, c'est dans la bouche de cet homme que Platon a placé la citation de Pindare, telle que Polycratès l'avait sciemment déformée ; n'y aurait-il pas un rapport à établir entre l'Accusateur sur lequel les socratiques ont fait le silence et le Calliclès du *Gorgias* ? Celui-ci appartient au parti démocratique modéré dont Anytos fut un des chefs, et Polycratès n'a pas toujours été sophiste, mais a subi, on le sait, de grands revers de fortune.

Il faut relire le dialogue avec cette idée que Platon nous a immédiatement imposée que Calliclès dit, *pour une fois*, ce qu'il pense, et que les propos tenus devant nous forment un contraste bizarre avec son attitude politique. « Il méprise l'égalité, et déclare que l'égalitarisme fait des meilleurs citoyens de pauvres lions de menagerie ; donc il est aristocrate » ; tel est le raisonnement un peu simpliste auquel il ne faut pas se laisser entraîner. Il importe, en réalité, de ne pas substituer *notre* façon de penser à celle que pouvait avoir un Athénien du ve siècle, et en particulier un Athénien ayant subi l'influence des Sophistes.

Je renvoie aux pages si pénétrantes que M. de Wilamowitz a consacrées à la morale hellénique (*Platon*, I, p. 53). Il a souligné l'opposition constante qu'il y avait, dans une ville comme Athènes, entre l'éducation de la jeunesse, fondée sur une « morale de maîtres » (*Herrenmoral*), et les institutions démocratiques. L'attitude même de certains démocrates et leur façon de parler de la tyrannie apparaissent à un moderne parfois bien déconcertantes : si Solon, au vie siècle, dit que l'ὕβρις dénonce le tyran (bien que la tradition populaire contemporaine compte plusieurs tyrans parmi les Sept Sages), une conception plus récente voit dans la puissance illimitée de la tyrannie quelque chose de « semblable aux Dieux » (ἰσόθεον). Cette conception a trouvé, comme l'indique M. de Wilamowitz, « des partisans les plus convaincus chez les démocrates, malgré leurs discours sur la liberté et

l'égalité : Cléon, dans Thucydide, ne craint pas d'appeler une « tyrannie » le pouvoir d'Athènes sur ses alliés. « Si des démo-crates très « avancés », étrangers par ailleurs à la sophistique, ne craignaient pas de louer publiquement la tyrannie, les doc-teurs en sagesse politique enseignaient un relativisme et un réa-lisme complets : Thrasymaque, dans le premier livre de la *Répu-blique* (écrit avant le *Gorgias*), pense que chaque forme de gou-vernement établit des lois qui visent à sa conversation ; la démo-cratie en fonde de démocratiques, comme la tyrannie des lois tyranniques (cf. *ci-dessous*, p. 53). D'ailleurs Thrasymaque, qui a inspiré sans doute par ses écrits la révolution des Quatre-Cents, fait dans la *République* un tel éloge de la tyrannie et du mépris des lois que Gomperz a pu s'étonner de cette violence : il lui paraît inadmissible « qu'un orateur, dépendant de l'opinion publique, ait pu soutenir de telles idées sur la tyrannie »... Et pourtant Thrasymaque paraît dans le dialogue sous son nom... Calliclès, vivant dans un pays démocratique, suit les mêmes principes, afin de jouer dans la cité un rôle que réclame son acti-vité ; mais il n'en méprise pas moins l'ἰσότης traditionnelle, au nom de laquelle on rogne les ongles aux jeunes lions. Telle est dans ce personnage la singulière opposition dont nous allons examiner le détail, d'après le *Gorgias*.

Quelques instants avant que Calliclès ne prenne la parole, Socrate a déclaré, avec une ironie pleine de passion contenue, que l'utilité de la rhétorique est de persuader aux autres que l'ennemi coupable ne doit pas expier sa faute, mais vivre éter-nellement sous le poids de son crime (481 A). Calliclès, étonné, prend la parole et demande à Chéréphon si Socrate plaisante : s'il parle sérieusement, comme l'affirme le disciple, c'est toute la conduite humaine qu'il faut réformer (481 C). La lutte était courtoise avec le vieux Gorgias, aigre avec Polos ; l'intervention de Calliclès la rend dramatique. Dès l'abord, le débat est grave ; on dirait que Calliclès s'est senti comme personnellement atteint par les derniers propos de Socrate. Qu'on songe d'ailleurs à la signification que peuvent prendre les phrases suivantes, si Platon a voulu mettre, au moins, dans son Calliclès un peu de ce Polycrates qu'il considérait sans doute comme aussi coupable que les accusateurs de 399 : « La philosophie est immuable dans ses propos... Ou bien réfute-la et démontre que ce n'est pas le plus grand des maux que de commettre l'injustice sans l'ex-pier : ou, si tu la laisses sans réfutation, par le Chien, dieu de l'Égypte, Calliclès ne s'accordera plus avec Calliclès, mais sera discord avec lui-même pendant toute sa vie. Quant à moi,

j'aimerais mieux voir ma lyre désaccordée et discordante, ainsi que le chœur dont je serais chorège, et n'avoir pas pour moi l'accord, mais la contradiction de la majorité, plutôt que d'être, à moi seul, en désaccord avec moi-même et me contredire (482 B). » Pourquoi, avant même que nous prenions connaissance de sa pensée, nous dit-on qu'il est *personnellement* nécessaire à Calliclès de réfuter ces affirmations de Socrate ?

Calliclès va démontrer au philosophe que les notions de justice et d'injustice sont purement conventionnelles, et qu'elles reposent sur la « loi » (ou la coutume) et non sur la nature. La distinction de νόμος et de φύσις était courante parmi les amateurs de sophistique ; mais le fond de la pensée de Calliclès est dans les sentiments traditionnels de tout Athénien : « Ce n'est pas le fait d'un homme que de subir l'injustice, mais d'un esclave, qui a plus d'avantage à mourir qu'à vivre et qui, contre l'injustice et les mauvais traitements, n'est pas capable de se défendre lui-même, ni ceux qu'il aime (483 B). » Or ceux qui font les lois (l'emploi du *moyen* τίθεσθαι indique que Calliclès pense à une démocratie) sont des individus nombreux, mais faibles, et s'estiment trop heureux d'avoir des droits qui les rendent légalement égaux aux forts (ἀγαπῶσι...αὐτοὶ ἂν τὸ ἴσον ἔχωσι, φαυλότεροι ὄντες, 483 C) : ce sont eux qui, malgré l'exemple de la nature, asservissent les plus forts, en disant qu'il faut observer l'égalité et que c'est là le bien et la justice (... ὡς τὸ ἴσον χρὴ ἔχειν καὶ τοῦτό ἐστιν τὸ καλὸν καὶ τὸ δίκαιον, 484 A). Telles sont les théories de Calliclès quand il veut bien dire ce qu'il pense, quand le peuple n'est pas là pour lui imposer sa volonté ou ses désirs. Dans son *Introduction*, Gercke signalait que plus d'une opinion de Calliclès concordait complètement avec certaines idées de Polycratès. Or le sophiste, dans son pamphlet avait poussé — rétrospectivement — le cri d'alarme : Θρασεῖς ἡμῖν... καὶ τὸ ἴσον ὑπερφρονοῦντας ὁ σοφιστὴς ἀνθρώπους δημιουργεῖ (Lib. § 38). N'est-il pas étrange, après que nous avons été dûment prévenus que le personnage pense autrement qu'il ne parle en public, que le premier développement, le plus brillant, entièrement dirigé vers la citation « altérée » de Pindare (484 B), prête à l'ennemi de Socrate précisément les idées antidémocratiques que le pamphlet avait reprochées au philosophe ? C'est un vieil argument que de montrer l'adversaire peu convaincu et de faire démentir son attitude publique par ses jugements privés.

On sait qu'une seule phrase peut être très importante et, parfois, en dire plus sur le mouvement interne de la pensée que tout un développement. Qu'il s'agisse du *Gorgias* ou des *Provin-*

ciales, le ressort de la polémique reste généralement caché, et ne se trahit que par une phrase, qu'il faut retourner pour découvrir l'idée directrice. Ici, je crois, c'est la transition assez brusque de la citation de Pindare à la critique de la philosophie qui est particulièrement significative (484 C) :

Τὸ μὲν οὖν ἀληθὲς οὕτως ἔχει, γνώσει δέ, ἂν ἐπὶ τὰ μείζω ἔλθῃς, ἐάσας ἤδη φιλοσοφίαν. Φιλοσοφία γάρ... « Telle est la vérité, et tu le reconnaîtras, si tu laisses désormais la philosophie pour de plus hautes occupations. La philosophie, Socrate, est une chose charmante, si on s'y livre avec modération quand on est jeune... » Calliclès prétend que Socrate ne reconnaîtra la puissante réalité de la νόμος κατὰ φύσιν que du jour où il abandonnera la philosophie pour la politique. Retournons la phrase du « sophiste », et nous avons ce qui me paraît la pensée directrice de Platon. Si on pratique la philosophie (qui implique le renoncement aux affaires publiques), on n'est pas l'ennemi des Lois, mais leur soutien : tel fut Socrate qui, dédaignant l'activité politique, entendit leur voix et se refusa, après sa condamnation, au subterfuge honteux de l'évasion (*Criton*). Au contraire, celui qui aspire aux « grandes choses », c'est-à-dire à la conduite des affaires publiques, doit penser comme Calliclès : malgré ses déclarations officielles, il est le véritable ennemi des Lois ; il l'est par son goût de l'action (εὐμουσία πραγμάτων, 486 C) ; il l'est par son amoralisme d'homme politique, qui doit satisfaire ses passions et celles du peuple ; entraîné par le dérèglement de la φύσις, son ambition désire toujours davantage (πλεονεξία) et viole l'ἰσότης démocratique aussi bien qu'elle ignore l'ἰσότης γεωμετρική des philosophes (508 A). Ainsi les convictions propres de Platon se mêleraient à la polémique contre Polycratès : Socrate, en qui le « sophiste » avait vu un adversaire de la constitution établie, est le bon citoyen, tandis que l'homme politique, dans ce désordre moral qui se confond avec son activité, devient fatalement, malgré ses propos, le contempteur des Lois et de l'Égalité.

On a vu plus haut (p. 16) que, pour l'importance, l'accusation d'ἀργία venait immédiatement après celle de δήμου κατάλυσις dans le pamphlet de Polycratès : de même Zéthos, par la bouche de Calliclès, reproche à Socrate-Amphion son inertie ; il est curieux qu'au moment où son adversaire, dépité, déclare renoncer à la discussion (506 B), Socrate se plaigne de n'avoir pu lui rendre en entier la réplique d'Amphion. De même que les brillants développements sur la loi et la nature aboutissent à la fameuse citation de Pindare, tout ce qui concerne l'inertie prétendue de Socrate est dominé par les vers de l'*Antiope*. Considé-

rant que la philosophie ne doit pas être autre chose qu'un exercice intellectuel pour les jeunes gens. Calliclès reproche à Socrate de s'y livrer à son âge, et de travestir à ce jeu la virilité de son caractère; il prévoit même, avec une bienveillance peu sincère (486 A) que, trouvant sur son chemin un chétif accusateur, il pourrait bien être condamné à mort. Cet « accusateur » ne peut être Polycratès, comme le suggère Markowski, puisqu'il s'agit du procès véritable; mais c'est sans doute l'insignifiant Melétos qui est visé ici. On peut penser que le sophiste, si Calliclès représente dans une certaine mesure Polycratès, est, à la date peu précise où se passe le dialogue, encore lié avec les Socratiques et leur maître, bien que son animosité se fasse jour contre le philosophe : d'où un mélange singulier de protestations d'amitié (dont Socrate semble peu sûr), et de violence haineuse.

Socrate considère, avec quelque solennité, que le débat moral qui va s'ouvrir entre Calliclès et lui est aussi définitif que l'épreuve peut l'être pour l'or : Calliclès présente toutes les qualités requises, et le philosophe n'aura pas besoin d'une autre pierre de touche (486 D). Il fait de son adversaire un portrait trop flatteur pour n'être pas ironique ; le sophiste est, il est vrai, un homme de talent, mais il ne peut avoir, selon Platon, la science véritable que Socrate lui prête. Gorgias, le vieil honnête homme, Polos même, avaient craint de pousser à l'extrême les conséquences amorales de leur doctrine : Calliclès n'aura pas cette timidité... ou cette pudeur. Pour apprécier la part d'ironie qui entre dans ces compliments, on peut mettre, en regard de certaines expressions du *Gorgias*, d'autres politesses, assez semblables, qui présentent dans le *Menon* la personne d'Anytos :

Calliclès	Anytos
487 A. ἐννοῶ γάρ, ὅτι τὸν μέλλοντα βασανιεῖν ἱκανῶς ψυχῆς πέρι ὀρθῶς τε ζώσης καὶ μὴ τρία ἄρα δεῖ ἔχειν, ἃ σὺ πάντα ἔχεις, ἐπιστήμην τε καὶ εὔνοιαν καὶ παρρησίαν.	**90 B.** δίκαιον ἦν μετὰ τοιούτων (ἀνδρῶν) ζητεῖν ἀρετῆς πέρι διδασκάλους, εἴτ' εἰσὶν εἴτε μή...
Éloge déguisé de Gorgias, maître de Calliclès qui, lui, n'a pas eu la « franchise » d'aller jusqu'au bout.	Éloge d'Anthémion, père d'Anytos, qui s'est enrichi par son travail, et non par une douteuse aubaine.
487 B. σὺ δὲ ταῦτα πάντα ἔχεις, ἃ οἱ ἄλλοι οὐκ ἔχουσι· πεπαίδευσαι γὰρ ἱκανῶς, ὡς πολλοὶ ἂν φήσαιεν Ἀθηναίων...	**90 B.** ἔπειτα τοῦτον (τὸν Ἄνυτον) εὖ ἔθρεψεν (ὁ Ἀνθεμίων) καὶ ἐπαίδευσεν, ὡς δοκεῖ Ἀθηναίων τῷ πλήθει· αἱροῦνται γοῦν αὐτὸν ἐπὶ τὰς

μεγίστας ἀρχάς « ... il a élevé et éduqué son fils parfaitement bien, à ce qu'il paraît au peuple d'Athènes : il faut bien le croire, puisque ses concitoyens le choisissent pour les plus hautes charges ».

Les procédés sont les mêmes, mais ils sont plus appuyés dans le *Gorgias* ; Socrate d'ailleurs insiste trop sur la « bienveillance » de Calliclès pour que celle ci ne nous semble pas suspecte ; le philosophe paraît d'ailleurs si peu sûr de cette sympathie qu'il la prouve du fait que Calliclès lui conseille de faire ce qu'il a recommandé à ses intimes ! Il revient encore là-dessus quelques lignes plus bas (487 D).

Après avoir démontré catégoriquement à Calliclès que les lois sont l'expression de la volonté du plus fort, puisqu'elles émanent du plus grand nombre (489), Socrate entreprend avec lui une longue discussion sur les « meilleurs », sur les rapports de l'agréable et du bien ; l'un appelle la satisfaction systématique des plaisirs « une vie de pluvier » (494 B), l'autre prétend que l'ascétisme socratique n'est une vie bonne que pour des pierres ou pour des morts (492 E). Amorçant un mythe sur la vie future, le philosophe met en pièces l' « hédonisme » du rhéteur ; toute cette partie du *Gorgias* est, il faut l'avouer, assez languissante, et on sent que l'auteur raisonne, sans être soutenu par la passion.

Si l'on doit impérieusement rechercher le bien, l'orateur doit agir également ainsi dans la Cité : rappelant des développements précédents, Platon montre que la rhétorique n'est pas τεχνική comme la médecine, mais κολακική comme la cuisine. Or, qu'ont fait jusqu'ici les orateurs d'Athènes ? Ont-ils été des médecins ou des cuisiniers ? Calliclès peut-il citer, dans le passé, des hommes politiques qui aient rendu les Athéniens meilleurs (503 B) ? Le « rhéteur » est surpris et cite les noms de Cimon, de Miltiade, de Periclès ; Socrate répond qu'il faut à ce compte appeler ἀρετή la satisfaction des plaisirs, telle que Calliclès l'a dépeinte.

Platon, en définissant la vraie politique comme une τέχνη, un κόσμος, humilie longuement en Calliclès l'homme d'État. Peu importe à Socrate d'être condamné ! Il préfère l'utilité modeste du pilote à la vie de brigand (507 E... λῃστοῦ βίον ζῶντα...) que mène l'homme politique, insatiable pour lui et pour ses partisans. Une longue comparaison s'ébauche dans l'esprit de Platon entre le sort du Philosophe et celui de l'Homme Politique : si le Juste,

indifférent aux affaires publiques, est à la merci d'un accusateur, l'esclave de la faveur populaire est, lui aussi, exposé à de graves dangers. Ce sera la vengeance de Socrate que de faire prévoir leur ruine à Calliclès et à ses pareils : Calliclès, en cherchant à s'attirer les bonnes grâces du peuple, subira le même sort que les Thessaliennes, qui perdent leurs yeux à vouloir faire descendre la Lune sur la Terre (513 A). Le sophiste se trompe quand il croit que l'homme politique est en sécurité s'il est, ou bien au pouvoir, ou bien tyran, ou bien partisan du régime établi comme Calliclès, et aussi Polycrates. Or le semblable s'accorde avec le semblable, et Calliclès est ἐραστὴς τοῦ δήμου (513 B) : s'il veut faire des progrès dans son amitié, il doit devenir foncièrement semblable au peuple (αὐτοφυῶς ὅμοιον), au lieu de se contenter de parler contrairement à ses propres convictions. Calliclès se révolte ; c'est la passion qu'il éprouve pour la démocratie qui lutte contre les paroles de Socrate (513 C).

Le philosophe s'en prend violemment aux hommes politiques d'Athènes, à Périclès en particulier : au lieu de rendre ses concitoyens meilleurs, il en a fait des paresseux ; d'ailleurs, à la fin de sa vie, il fut accusé de vol par eux (516 A). Cimon n'a-t-il pas été ostracisé par le même peuple qui ne voulait plus de dix ans entendre sa voix ? Thémistocle a dû fuir, et Miltiade a failli être précipité dans le Barathre (516 D). Ils ont fini tristement, et c'est bien fait : ils avaient agi en cuisiniers, et non pas en médecins. Quand les Athéniens perdront leur empire colonial — ces chairs qui les alourdissent (518 D) — ils n'auront que des éloges pour les Miltiades et les Thémistocles, tandis que c'est à leurs conseillers du moment qu'ils s'en prendront — à Alcibiade ou bien à Calliclès. Il se peut que la politique n'ait pas été étrangère au brusque « changement de vie » dont parle Isocrate. En tout cas, les mœurs politiques d'Athènes rendaient ce malheur assez vraisemblable...

Socrate, après avoir ruiné les légendes politiques, se pose en vrai, en seul politique (οἶμαι... ἐπιχειρεῖν τῇ ὡς ἀληθῶς πολιτικῇ... μόνος τῶν νῦν, 521 D). Le philosophe paresseux et indifférent, qui ne montait jamais à la tribune va prononcer un discours public : c'est l'apologue du médecin qui, devant un tribunal d'enfants, doit se défendre contre les accusations du cuisinier. Il faisait souffrir ses petits patients, pour leur bien ; néanmoins sa perte est assurée (521 E). D'ailleurs, si c'est « par défaut de rhétorique flatteuse » qu'il doit mourir, il supportera aisément son destin, et d'autant mieux qu'il en appelle à des juges infaillibles dans un monde meilleur. Tandis que le rhéteur démocrate est

indifférent aux affaires publiques, est à la merci d'un accusateur, l'esclave de la faveur populaire est, lui aussi, exposé à de graves dangers. Ce sera la vengeance de Socrate que de faire prévoir leur ruine à Calliclès et à ses pareils : Calliclès, en cherchant à s'attirer les bonnes grâces du peuple, subira le même sort que les Thessaliennes, qui perdent leurs yeux à vouloir faire descendre la Lune sur la Terre (513 A). Le sophiste se trompe, quand il croit que l'homme politique est en sécurité s'il est, ou bien au pouvoir, ou bien tyran, ou bien partisan du régime établi (comme Calliclès, et aussi Polycratès). Or le semblable s'accorde avec le semblable, et Calliclès est ἀνόμοιος τῷ δήμῳ (513 B) ; s'il veut faire des progrès dans son amitié, il doit devenir foncièrement semblable au peuple (αὐτοφυῶς ὅμοιον), au lieu de se contenter de parler contrairement à ses propres convictions. Calliclès se révolte : c'est la passion qu'il éprouve pour la démocratie qui lutte contre les paroles de Socrate (513 C).

Le philosophe s'en prend violemment aux hommes politiques d'Athènes, à Périclès en particulier : au lieu de rendre ses concitoyens meilleurs, il en a fait des paresseux ; d'ailleurs, à la fin de sa vie, il fut accusé de vol par eux (516 A). Cimon n'a-t-il pas été ostracisé par le même peuple qui ne voulait plus de dix ans entendre sa voix ? Themistocle a dû fuir, et Miltiade a failli être précipité dans le Barathre (516 D). Ils ont fini tristement, et c'est bien fait : ils avaient agi en cuisiniers, et non pas en médecins. Quand les Athéniens perdront leur empire colonial — ces chairs qui les alourdissent (518 D) — ils n'auront que des éloges pour les Miltiades et les Themistocles, tandis que c'est à leurs conseillers du moment qu'ils s'en prendront — à Alcibiade ou bien à Calliclès. Il se peut que la politique n'ait pas été étrangère au brusque « changement de vie » dont parle Isocrate. En tout cas, les mœurs politiques d'Athènes rendaient ce malheur assez vraisemblable...

Socrate, après avoir ruiné les légendes politiques, se pose en vrai, en seul politique (οἶμαι... ἐπιχειρεῖν τῇ ὡς ἀληθῶς πολιτικῇ τέχνῃ μόνος τῶν νῦν. 521 D). Le philosophe paresseux et indifférent, qui ne montait jamais à la tribune va prononcer un discours public : c'est l'apologue du médecin qui, devant un tribunal d'enfants, doit se défendre contre les accusations du cuisinier. Il faisait souffrir ses petits patients, pour leur bien ; néanmoins sa perte est assurée (521 E). D'ailleurs, si c'est « par défaut de rhétorique flatteuse » qu'il doit mourir, il supportera aisément son destin, et d'autant mieux qu'il en appelle à des juges infaillibles dans un monde meilleur. Tandis que le rhéteur démocrate est

destiné à être précipité du haut de ses ambitions par la disgrâce populaire, Platon prépare à Socrate une espèce d'apothéose, dans l'atmosphère enveloppante d'un mythe.

Dans l'autre monde, les criminels et surtout les politiciens criminels, ne sont pas oubliés : des juges qui voient les âmes à nu condamneront les mauvais bergers « aux peines les plus grandes, les plus douloureuses, les plus effroyables pour l'éternité » (525 C). Archélaos, si Polos a dit vrai, sera châtié dans cet « enfer », et avec lui, non seulement les autres tyrans, mais les rois, et tous ceux qui dirigent la politique dans les cités : seul entre tous, Aristide le Juste — exilé parce que le peuple était las de sa justice — trouve grâce devant lui, pour avoir été comme la préfiguration de Socrate ; Platon ne peut pas citer un autre nom, « car la plupart des puissants de ce monde ne valent rien, mon ami. » (526 B).

Le témoignage d'Homère, invoqué par Platon pour prouver que des princes comme Tantale ou Sisyphe sont « damnés » à jamais, doit retenir notre attention. Si le poète a dit que ces rois subissaient des tourments sans fin, *jamais personne n'a représenté Thersite, ou tout autre méchant homme qui n'était qu'un particulier, comme une âme incurable :* son humble condition ne lui permettait pas de commettre de grands crimes (525 E).

Il est une citation de l'*Iliade* (B, 188) dont l'importance dans le pamphlet de Polycratès nous est indirectement connue : elle était également reprise dans l'*Apologie* de Lysias. Xénophon (*Mém.*, I, II, 58-60) en parle assez longuement, et comme il est naturel, l'attribue à l'Accusateur : le § 93 de Libanius est consacré à sa réfutation. Voici en quelques mots de quoi il s'agit :

Agamemnon a été averti par Zeus de sa victoire prochaine ; mais, pour éprouver l'armée, il feint de vouloir renoncer à la lutte. Chefs et soldats, qui ne songent qu'à retourner dans leurs patries, sont prêts à partir sur-le-champ ; mais Ulysse, sur le conseil d'Athêna, arrête leur élan. Il en use d'une façon différente avec les βασιλεῖς et avec les λαοί. Aux premiers il remontre, avec des paroles douces, qu'il serait lâche d'abandonner le siège ; aux autres, il rappelle qu'ils ne comptent ni au conseil, ni à la guerre, et il les frappe. Quelques instants après, Thersite, la « mauvaise tête » de l'armée, prétend résister ; on sait comment il est traité par son chef.

Polycratès disait que Socrate avait eu tort d'approuver cette distinction peu démocratique, et Homère avec lui ; il ne fallait pas définir la justice d'après les conditions sociales, et, si le fait d'abandonner la lutte constituait une faute, il fallait frapper indis-

tinctement les officiers et les soldats. Dans le *Gorgias*, il en va tout autrement : les rois, dont Socrate, d'après Polycratès, approuvait systématiquement la conduite, sont souvent représentés par les poètes comme étant damnés à jamais (Tantale, Sisyphe). Quant à Thersite, dit Platon, jamais personne ne l'a représenté comme soumis aux châtiments extrêmes des incurables ; le plus mauvais de ces ἰδιῶται bénéficie étrangement de circonstances atténuantes. Platon, avec cette expression οὐδεὶς πεποίηκεν, me fait penser à cette autre phrase, par laquelle Isocrate nie, dans le *Busiris*, les rapports d'Alcibiade et de Socrate : Ἀλκιβιάδην ... ὃν ὑπ' ἐκείνου οὐδεὶς ᾔσθετο παιδευόμενον. Isocrate et Platon semblent ici être dans une situation assez comparable. L'un, fort embarrassé, s'en est tenu à cette affirmation tranchante et gratuite. L'autre aurait sans doute mis Thersite avec les ἀνίατοι, s'il eût été fidèle à la pensée de Socrate ; mais, à ses yeux, les dirigeants d'Athènes, les puissants en général, peuvent être si coupables que leur châtiment ne doit pas être le même que celui d'un Thersite. Se souvenant des reproches de Polycratès, qui faisait à Socrate un grief d'approuver la conduite d'Ulysse, il a affirmé que « personne n'avait jamais représenté Thersite comme une âme incurable ». Le Socrate du *Gorgias* a donc dans l'esprit une citation faite par Polycratès, et c'est l'hostilité de Calliclès qui le contraint à préciser ainsi son attitude politique et morale.

Comme Dante devait placer ses ennemis personnels dans les cercles de son *Inferno*, Calliclès va être jugé, à son tour, et sans appel : Socrate reprend avec une ironie sarcastique les paroles que Calliclès avait prononcées : « A mon tour de t'injurier et de te dire que tu ne pourras pas t'aider toi-même ; mais, quand tu te présenteras devant le fils d'Egine, s'il se saisit de toi et t'emmène, tu resteras bouche bée ; la tête te tournera non moins qu'à moi ici-bas ; et peut-être quelqu'un te frappera sur la joue, et te couvrira d'outrages » (526 E). Platon, entraîné par la passion, jette presque le masque : ce n'est plus de l'animosité sourde, c'est de la haine franche et furieuse.

Rapprochement ne veut pas dire identification : étant donné les procédés de Platon, qui transforme à son gré des personnages que nous connaissons par ailleurs, il serait téméraire de confondre les deux choses. J'ai voulu seulement montrer qu'entre le Polycratès historique et le riche Calliclès du *Gorgias* il n'y a pas de fossé, et que tant de traits communs au sophiste et à l'hôte de Gorgias permettent de penser que Platon a, pour le moins, souvent songé à Polycratès quand il a imaginé son Calliclès.

tinctement les officiers et les soldats. Dans le *Gorgias*, il en va tout autrement : les rois, dont Socrate, d'après Polycratès, approuvait systématiquement la conduite, sont souvent représentés par les poètes comme étant damnés à jamais (Tantale, Sisyphe). Quant à Thersite, dit Platon, jamais personne ne l'a représenté comme soumis aux châtiments extrêmes des incurables : le plus mauvais de ces ἰδιῶται bénéficie étrangement de circonstances atténuantes. Platon, avec cette expression οὐδεὶς πεποίηκεν, me fait penser à cette autre phrase, par laquelle Isocrate nie, dans le *Busiris*, les rapports d'Alcibiade et de Socrate : Ἀλκιβιάδην ... ὃν ὑπ' ἐκείνου οὐδεὶς ᾔσθετο παιδευόμενον. Isocrate et Platon semblent ici être dans une situation assez comparable. L'un, fort embarrassé, s'en est tenu à cette affirmation tranchante et gratuite. L'autre aurait sans doute mis Thersite avec les ἀνίατοι, s'il eût été fidèle à la pensée de Socrate ; mais, à ses yeux, les dirigeants d'Athènes, les puissants en général, peuvent être si coupables que leur châtiment ne doit pas être le même que celui d'un Thersite. Se souvenant des reproches de Polycratès, qui faisait à Socrate un grief d'approuver la conduite d'Ulysse, il a affirmé que « personne n'avait jamais représenté Thersite comme une âme incurable ». Le Socrate du *Gorgias* a donc dans l'esprit une citation faite par Polycratès, et c'est l'hostilité de Calliclès qui le contraint à préciser ainsi son attitude politique et morale.

Comme Dante devait placer ses ennemis personnels dans les cercles de son *Inferno*, Calliclès va être jugé, à son tour, et sans appel : Socrate reprend avec une ironie sarcastique les paroles que Calliclès avait prononcées : « A mon tour de t'injurier et de te dire que tu ne pourras pas t'aider toi-même ; mais, quand tu te présenteras devant le fils d'Egine, s'il se saisit de toi et t'emmène, tu resteras bouche bée ; la tête te tournera non moins qu'à moi ici-bas ; et peut-être quelqu'un te frappera sur la joue, et te couvrira d'outrages » (526 E). Platon, entraîné par la passion, jette presque le masque : ce n'est plus de l'animosité sourde, c'est de la haine franche et furieuse.

Rapprochement ne veut pas dire identification : étant donné les procédés de Platon, qui transforme à son gré des personnages que nous connaissons par ailleurs, il serait téméraire de confondre les deux choses. J'ai voulu seulement montrer qu'entre le Polycratès historique et le riche Calliclès du *Gorgias* il n'y a pas de fossé, et que tant de traits communs au sophiste et à l'hôte de Gorgias permettent de penser que Platon a, pour le moins, souvent songé à Polycratès quand il a imaginé son Calliclès.

D'où viendrait ce nom ? Il faut avouer que nous n'avons aucun moyen de le savoir. Ce n'est certainement pas par prudence que Platon a recouru à ce pseudonyme. Rien n'indique que vers 393 Polycratès ait eu assez d'influence pour inquiéter Platon ; d'ailleurs, dans l'*Apologie*, Anytos, adversaire autrement redoutable, n'en est pas moins nommé et directement incriminé. La raison que Dindorf a donnée au sujet des *Mémorables* peut paraître naïve : Xénophon, selon lui, ne nommerait pas les accusateurs de Socrate, parce qu'il détesterait jusqu'à leurs noms ! D'ailleurs on y parle de Mélétos (IV, 4, 4 et IV, 8, 4), et il n'y a aucune raison pressante de considérer ces passages comme interpolés. Cependant il semble bien, quels qu'en soient d'ailleurs les motifs, que Platon et Xénophon ont voulu ne pas nommer Polycratès.

Platon avait peut-être pour cela des raisons de famille, puisque Calliclès est représenté par lui comme l' « amant » du beau-fils de sa mère : ce n'est là qu'une simple suggestion, et qui n'explique pas le mutisme de Xénophon. Il semble que les Socratiques ont fait la « conspiration du silence » contre l'Accusateur — conspiration qui, on l'a vu, n'a que trop bien réussi. Il est remarquable que les seuls témoignages contemporains que nous possédions sur Polycrates, ce soit à Lysias et à Isocrate que nous les devions. Or leur fidélité à Socrate fut plus que douteuse : l'anecdote (Diog. Laërce, II) selon laquelle Socrate aurait refusé l'*Apologie* de Lysias traduit sans doute le mécontentement des vrais socratiques à l'égard de ce « faux-frère ».

Isocrate semble faire allusion à cette conspiration du silence dans un passage de son *Busiris* (p. 188) : ἃ δ' ἐν τῷ παρόντι δυναί-μην ἂν εὐεργετῆσαί σε, ταῦτα δ' ᾠήθην χρῆναι σοὶ μὲν ἐπιστεῖλαι, πρὸς δὲ τοὺς ἄλλους ὡς οἷόν τε μάλιστ' ἀποκρύψασθαι. Peut-être cette discrétion n'est-elle que verbale ; mais il semble bien qu'ici οἱ ἄλλοι « les autres » désigne, non pas les gens en général, mais les Socratiques. D'ailleurs ils sont visés plus loin d'un façon plus directe : ὁ μὲν (Σωκράτης) ἄν σοι τοσαύτην ἔχοι χάριν ὑπὲρ τῆς κατηγορίας ὅσην οὐδενὶ τῶν ἐπαινεῖν αὐτὸν εἰθισμένων. Ainsi Socrate devrait avoir plus de gré à Polycratès de son pamphlet qu'à aucun de ceux qui *ont coutume* de le célébrer ! Même en faisant la part de l'exagération sophistique et des droits de l'antithèse, il paraît ici qu'Isocrate a l'impression de rompre une consigne tacite en témoignant quelque intérêt à Polycratès.

Si le personnage de Calliclès nous incline à le rapprocher du très réel Polycrates, l'examen des variations de la pensée platonicienne va nous confirmer dans notre position.

III. Le Gorgias dans l'œuvre de Platon.

Le mystérieux Calliclès présente avec Polycratès trop de points communs — dont quelques-uns singulièrement précis — pour que Platon n'ait pas, au moins, songé à l'Accusateur en créant le personnage. Mais, puisque nous avons la chance exceptionnelle de posséder l'œuvre entière du philosophe, il faut voir, à l'aide des autres dialogues, si Calliclès et le *Gorgias* n'ont pas dû leur existence à des événements qui sont venus rompre la continuité et l'évolution naturelles de la pensée politicienne ; on peut aussi chercher si la ligne de conduite que Platon a suivie dans le *Gorgias* n'est pas, en partie, commandée par des ouvrages antérieurement publiés par lui.

La chronologie des dialogues offre des problèmes si délicats, si complexes que nous ne voulons pas nous y engager sans nécessité ; cependant tout le monde admettra que l'*Alcibiade* I (dont on n'a aucune raison décisive de suspecter l'authenticité), l'*Apologie*, le *Criton* sont antérieurs au *Gorgias*, tandis que le *Ménon* n'a paru qu'assez longtemps après ce dernier dialogue. Par ailleurs, quand on lit la *République*, on est frappé des différences qu'il y a entre le 1er livre et les suivants ; non seulement au point de vue du ton et de la conception, mais aussi, paraît-il, par le jeu des particules, le premier livre s'oppose aux autres. Pour expliquer ce fait, M. de Wilamowitz a proposé une hypothèse qui me paraît très suggestive, mais qui, malheureusement, ne peut invoquer aucun témoignage antique. Ces vues sont développées dans le 1er tome de son *Platon* (p. 209, sqq.) : « L'*Apologie* avait bien montré que Socrate ne s'était rendu coupable d'aucun crime, et le *Criton* avait mis en lumière sa fidélité envers la Patrie et l'État ; mais, ainsi, le problème de la justice n'était pas traité de façon particulière... C'est cela qu'on attend, et Platon a réellement formé le projet d'un dialogue ayant ce contenu, et même il l'a poussé assez loin ; mais il l'a laissé en chantier, et ce n'est que vingt ans plus tard qu'il l'a utilisé dans sa *République*, dont le premier livre appartient, pour une grande part, à ce dialogue de jeunesse... Platon l'a laissé inachevé, et, au lieu du *Thrasymaque*, il a écrit le *Gorgias*. » Il est facile de souligner certaines audaces dans ces suggestions. Relisons cepen-

dant le premier livre de la *République* avec l'idée qu'il pourrait être antérieur au *Gorgias* : la ressemblance de certains personnages et celle du sujet surprend autant que la différence de ton, profonde entre les deux ouvrages.

La façon dont Platon a conçu le personnage de Thrasymaque n'est pas sans rapport avec celle dont il a imaginé Calliclès. C'est dans la bouche de *démocrates* qu'est mis, de part et d'autre, l'éloge de l'illégalité et de la contemption des lois. Étant étranger, le rhéteur de Chalcédoine ne pouvait exercer aucune fonction officielle ; mais son influence semble avoir été considérable. Nous avons de lui un fragment (Diels, *Vorsokratiker*, § 576) sur cette πάτριος πολιτεία que cherchaient des démocrates modérés comme Théramène[1]. Historiquement, Thrasymaque a dû être d'une « nuance » politique très voisine de celle de Théramène. Gomperz a eu beau protester, et déclarer qu'il ne pouvait admettre « qu'un homme qui exerçait la fonction d'orateur dans un État démocratique et dépendait de l'opinion ait pu parler sur ce ton de la tyrannie » ; toujours est-il que Thrasymaque a dû exercer une certaine action sur des démocrates sincères. Ce qu'il y a d'*imprévu* pour nous dans les théories de Thrasymaque s'apparente bien à l'étrangeté des propos prêtés à Calliclès, « amant » du Dèmos athénien.

Le portrait même de Thrasymaque semble un schéma de la figure de Calliclès — un Calliclès un peu gros, si l'on veut, et dessiné avec beaucoup moins de flamme. Thrasymaque se lance dans le débat comme un fauve (336 B) — ce qui fait penser à l'intervention de Calliclès, moins brusque, mais plus dramatique ; Thrasymaque est grossier (343 A), tandis que Calliclès se contente ordinairement d'accabler Socrate de sa pitié méprisante. Les théories amorales et relativistes du rhéteur de Chalcédoine ressemblent à celles de Calliclès, mais ont je ne sais quoi de forcé. Voici en quels termes Thrasymaque compare la « parfaite » injustice à la tyrannie : ἔστι δὲ τοῦτο τυραννίς, ἣ οὐ κατὰ σμικρὸν τἀλλότρια καὶ λάθρᾳ καὶ βίᾳ ἀφαιρεῖται, καὶ ἱερὰ καὶ ὅσια καὶ ἴδια καὶ δημόσια, ἀλλὰ ξυλλήβδην. Le même éloge de l'illégalité et de l'injustice triomphantes n'est-il pas beaucoup plus pénétrant, en même temps que plus dramatique, dans le *Gorgias* ?

Le plan du 1er livre de la *République* est simple et net, mais ne présente pas cette progression dramatique qui fait la beauté de certaines parties du *Gorgias*, ou d'un dialogue comme le *Phé-*

1. Cf. Aristote, Ἀθηναίων πολιτεία, 32 (édition Haussoulier-Mathieu, Paris, 1922).

don. Après que Thrasymaque a bafoué la justice dans l'État et dans la conscience individuelle, Socrate, prenant la question sous son aspect politique, s'appuie sur la comparaison des Bons et des Mauvais Bergers (qui joue aussi un rôle important dans le *Gorgias*). Il démontre à son adversaire que le fait de gouverner est à la fois une τέχνη (c'est-à-dire tend à sa perfection propre, sans chercher à servir les intérêts de qui l'exerce) et une ἀρχή (c'est-à-dire a pour but de s'occuper des plus faibles). Se plaçant ensuite au point de vue de la morale individuelle, Socrate tâche de convaincre Thrasymaque que la vie de l'injuste n'est pas « meilleure » que celle du juste : la démonstration nous paraît bien verbale, et c'est en jouant sur les mots que Platon parvient à identifier le « juste » et le « bon ». Si on accepte l'hypothèse de M. de Wilamowitz, on comprend bien pourquoi Platon n'a fait de ce dialogue que comme une introduction à la *République* ; la discussion véritable a été rejetée dans les livres suivants. Socrate joue, dans le premier livre de la *République*, un rôle exclusivement intellectuel : si on peut, de sa discussion avec Thrasymaque, tirer cette conclusion qu'il possédait éminemment cette « vertu de l'âme » qu'on appelle la justice, à aucun moment le dialogue n'apparaît comme un plaidoyer écrit pour défendre, pour exalter une mémoire. Toute polémique politique est absente du 1er livre, — bien que la politique fasse vraiment partie de l'objet de Platon. Rien ne vient animer la dialectique monotone de cet ouvrage écrit sans passion.

Platon compose le *Gorgias* : la personne de Socrate y apparaît en pleine lumière, les préoccupations politiques sont au premier plan. On ne croirait pas que la condamnation de Socrate est vieille d'au moins six ans. Le *Criton*, l'*Apologie* étaient modérés, et cherchaient à faire comprendre au public le philosophe injustement condamné ; avec le *Gorgias*, au contraire, on a l'impression qu'un fait nouveau s'est produit. *L'indignation contre l'aveuglement des hommes et de la démocratie est plus violente dans le Gorgias de 393-392 que dans l'Apologie de 396* : l'apaisement progressif et normal des souvenirs douloureux a été troublé par un événement imprévu, d'où le paradoxe apparent. Ce que M. de Wilamowitz appelle le *Thrasymaque* ne ferait que souligner le désarroi que la publication du pamphlet a jeté dans l'évolution de la pensée de Platon. Mais, quelque intérêt qu'elle présente, cette hypothèse n'est pas nécessaire : rien qu'entre l'*Apologie* et le *Gorgias* — sans parler du *Thrasymaque* supposé — le contraste est si violent qu'il ne me paraît explicable que par la publication de la Κατηγορία Σωκράτους.

C'est également, je crois, d'après l'œuvre même de Platon que l'on doit interpréter la mention qu'il a faite d'Alcibiade, à plusieurs reprises, dans le *Gorgias*. L'un des principaux griefs de l'Accusateur était, on s'en souvient, que Socrate avait été le maître de Critias et d'Alcibiade. Il faut expliquer — si vraiment le *Gorgias* « répond » au pamphlet — pourquoi Critias n'est pas nommé dans le dialogue, et aussi la façon dont on y parle d'Alcibiade.

Dans les *Mémorables*, Xénophon qui, lui, répond point par point à l'Accusateur, recourt à une tactique très simple : il admet que Critias a été « le plus voleur, le plus violent, le plus sanguinaire des oligarques », tandis qu'Alcibiade a été, selon lui, « le plus effréné, le plus impudent, le plus violent (de nouveau) des hommes de la démocratie ». Il prétend qu'ils maîtrisèrent leurs instincts pervers tant qu'ils vécurent dans la familiarité de Socrate et que, d'ailleurs, ils n'avaient recherché son commerce que pour achever leur formation politique. Quant à Isocrate, il se contentait (au sujet d'Alcibiade, et indirectement d'ailleurs) d'une affirmation aussi solennelle que vaine.

Pour répondre à ce double grief de l'Accusateur, Platon était dans une position singulièrement difficile. Ses convictions propres, le sentiment de la solidarité familiale, l'affection peut-être, tout lui interdisait de charger la mémoire de Critias, son grand oncle, pour disculper Socrate. Par ailleurs, après la tyrannie des *Trente*, il était pour le moins vain de prendre sa défense. Quant à Alcibiade, l'œuvre même de Platon, sans chercher d'autres témoignages, montrait combien ses rapports avec Socrate avaient été étroits.

Platon a préféré passer sous silence le nom de celui qui était l'orgueil de sa famille maternelle, parce qu'il n'était pas encore possible de justifier devant le public la politique de l'oligarque (cf. Aristote, *Rhétorique*, 3, 4, 1416b,26 : οἱ πολλοὶ οὐδὲν δέονται διηγήσεως, οἷον εἰ θέλεις Ἀχιλλέα ἐπαινεῖν — ἴσασι γὰρ πάντες τὰς πράξεις — *ἀλλὰ χρῆσθαι αὐταῖς δεῖ· ἐὰν δὲ Κριτίαν, δεῖ· οὐ γὰρ πολλοὶ ἴσασιν*). D'autre part, l'*Alcibiade* étant antérieur au pamphlet, Platon ne pouvait pas nier à la façon d'Isocrate : c'eût été se contredire soi-même ! S'il abandonnait, comme Xénophon, Alcibiade à la rancune publique, le procédé n'était pas meilleur : on pouvait toujours rétorquer (l'argument est d'ailleurs attesté dans Xénophon, *Mem.*, I, 2, 19) que l'homme qui *connaît* la Justice ne saurait devenir injuste. Il ne restait à Platon qu'une seule chose à faire : ne pas nier, mais diminuer habilement la portée de ce qu'il était obligé de concéder. Socrate dit plaisamment qu'il est

C'est également, je crois, d'après l'œuvre même de Platon que l'on doit interpréter la mention qu'il a faite d'Alcibiade, à plusieurs reprises, dans le *Gorgias*. L'un des principaux griefs de l'Accusateur était, on s'en souvient, que Socrate avait été le maître de Critias et d'Alcibiade. Il faut expliquer — si vraiment le *Gorgias* « répond » au pamphlet — pourquoi Critias n'est pas nommé dans le dialogue, et aussi la façon dont on y parle d'Alcibiade.

Dans les *Mémorables*, Xénophon qui, lui, répond point par point à l'Accusateur, recourt à une tactique très simple : il admet que Critias a été « le plus voleur, le plus violent, le plus sanguinaire des oligarques », tandis qu'Alcibiade a été, selon lui, « le plus déréglé, le plus impudent, le plus violent (de nouveau) des hommes de la démocratie. » Il prétend qu'ils maîtrisèrent leurs instincts pervers tant qu'ils vécurent dans la familiarité de Socrate et que, d'ailleurs, ils n'avaient recherché son commerce que pour achever leur formation politique. Quant à Isocrate, il se contentait (au sujet d'Alcibiade, et indirectement d'ailleurs) d'une affirmation aussi solennelle que vaine.

Pour répondre à ce double grief de l'Accusateur, Platon était dans une position singulièrement difficile. Ses convictions propres, le sentiment de la solidarité familiale, l'affection peut-être, tout lui interdisait de charger la mémoire de Critias, son grand oncle, pour disculper Socrate. Par ailleurs, après la tyrannie des *Trente*, il était pour le moins vain de prendre sa défense. Quant à Alcibiade, l'œuvre même de Platon, sans chercher d'autres témoignages, montrait combien ses rapports avec Socrate avaient été étroits.

Platon a préféré passer sous silence le nom de celui qui était l'orgueil de sa famille maternelle, parce qu'il n'était pas encore possible de justifier devant le public la politique de l'oligarque (cf. Aristote, *Rhétorique*, 3, 4, 1416^{b},26 : οἱ πολλοὶ οὐδὲν δέονται διηγήσεως, οἷον εἰ θέλεις Ἀχιλλέα ἐπαινεῖν — ἴσασι γὰρ πάντες τὰς πράξεις — ἀλλὰ χρῆσθαι αὐταῖς δεῖ· ἐὰν δὲ Κριτίαν, δεῖ· οὐ γὰρ πολλοὶ ἴσασιν). D'autre part, l'*Alcibiade* étant antérieur au pamphlet, Platon ne pouvait pas nier à la façon d'Isocrate : c'eût été se contredire soi-même ! S'il abandonnait, comme Xénophon, Alcibiade à la rancune publique, le procédé n'était pas meilleur : on pouvait toujours rétorquer (l'argument est d'ailleurs attesté dans Xénophon, *Mém.*, 1, 2, 19) que l'homme qui *connait* la Justice ne saurait devenir injuste. Il ne restait à Platon qu'une seule chose à faire : ne pas nier, mais diminuer habilement la portée de ce qu'il était obligé de concéder. Socrate dit plaisamment qu'il est

l'ἐραστής de la Philosophie et d'Alcibiade — la seconde chose étant aussi incontestable que la première — ; mais que Platon sait bien ménager la plus grande distance possible entre le prétendu maître et le prétendu élève ! Il suggère, par la comparaison avec la Philosophie et les deux Dèmos, que l'ἐραστής est soumis à toutes les fantaisies de l'ἐρώμενος ; si le Dèmos athénien fait dire à Calliclès des discours si « étranges », peut-on sérieusement parler de l'influence que Socrate aurait exercée sur Alcibiade ! Il est déjà bien beau que le philosophe sache resister à sa « passion » ! Platon a transformé une grave difficulté en un avantage : se fondant sur une observation dont les mœurs du ve siècle permettaient de vérifier la justesse, il retourne entièrement l'inculpation d'influence pernicieuse. L'homme d'État est pour Socrate un camarade (ἑταῖρος) : quand le philosophe prédit la ruine prochaine de cet empire colonial dont les Athéniens de 393 espéraient la grandeur restaurée, c'est avec une froide indifférence qu'il envisage la ruine politique d'Alcibiade . . . ainsi que celle de Calliclès : ὅταν οὖν ἔλθῃ ἡ καταβολὴ αὕτη τῆς ἀσθενείας, τοὺς τότε παρόντας αἰτιάσονται συμβούλους, Θεμιστοκλέα δὲ καὶ Κίμωνα καὶ Περικλέα ἐγκωμιάσουσι, τοὺς αἰτίους τῶν κακῶν· σοῦ δὲ ἴσως ἐπιλήψονται, ἐὰν μὴ εὐλαβῇ, καὶ τοῦ ἐμοῦ ἑταίρου Ἀλκιβιάδου... οὐκ αἰτίων ὄντων τῶν κακῶν, ἀλλ' ἴσως συναιτίων (519 AB).

Si une œuvre antérieure au *Gorgias* comme le premier *Alcibiade* peut expliquer des points importants du dialogue, si son contraste avec l'*Apologie* ne se comprend qu'en admettant un événement imprévu, la signification du *Gorgias* apparait mieux en poursuivant, dans l'autre sens, l'évolution de la pensée platonicienne : il ne faut pas seulement remonter le courant, il faut aussi se laisser entraîner par lui. Nous tâcherons de réunir le peu que nous pouvons connaître de la vie et de l'œuvre de Platon depuis 394 jusqu'à 384.

Vers ce moment le philosophe préparait sans doute un dialogue où il attaquait cette sophistique que l'on pouvait confondre avec sa propre méthode, sa propre doctrine. Les insuffisances de la sophistique sont complaisamment étalées dans la discussion de Socrate et de Gorgias, ainsi que les prétentions de la rhétorique, qui en est l'aspect politique. Mais, comme on l'a vu plus haut, avec le père des Sophistes, la discussion reste calme, et Gorgias ne dit rien qui soit répréhensible ; Polos, technicien qui s'occupe aussi de politique théorique, fait la transition entre le vieil honnête homme et Calliclès, ce Calliclès que Socrate félicite ironique-

ment de sa παρρησία. C'est à partir du moment où il entre en scène que le débat devient dramatique, et le ton s'élève jusqu'à la fin du dialogue.

Quelques années se passent : vers 388, en possession de sa doctrine, Platon écrit (ou publie) le *Ménon*, qui est comme un manifeste de la fondation de l'Académie ; or, on sait qu'à la fin de ce dialogue Anytos paraît ; si une ironie hostile se cache sous des dehors amicaux, l'accusateur de 399 est cependant loin d'être maltraité. Après le *Ménon*, on ne peut plus relever d'allusions précises aux arguments de Polycrates. Cependant, dans le *Banquet*, on constate que dans un passage (177 B) Platon songeait, fort probablement du moins, à une des œuvres de l'Accusateur ; cependant une citation de Pindare, qui jouait un rôle important dans le pamphlet, restait présente à l'esprit de Platon jusqu'à la fin de sa vie (...). Il faut donc admettre, si on n'accepte pas que le *Gorgias* soit, dans la mesure que l'on sait, la « réponse » de Platon, que le philosophe aurait pu entièrement négliger la Κατηγορία Σωκράτους, tandis que Xénophon, qui connaissait moins intimement Socrate, se croyait obligé de le défendre une seconde fois, tandis qu'Isocrate gardait, dix ans après, un souvenir envieux du succès du sophiste. L'hypothèse d'un dialogue perdu, où Platon aurait plus précisément répondu à Polycrates, me paraît toute théorique et, pratiquement, invraisemblable.

Voici donc comment je me représenterais la suite des événements, et de quelle façon j'interpréterais les alternatives de modération et de violence par lesquelles Platon est passé dans son jugement des hommes politiques d'Athènes. Je ne me dissimule pas les difficultés très grandes à quoi se heurte tout essai de biographie platonicienne — en particulier la question inextricable de ses voyages : cependant, à l'aide de suggestions empruntées surtout à MM. M. Croiset[1], de Wilamowitz et C. Ritter[2], la position suivante me paraît présenter le moins d'inconvénients, et répondre le mieux à nos difficultés particulières.

En 399, Platon, indigné, se retire à Mégare. C'est là, près d'Euclide le Socratique, qu'il écrit le premier *Alcibiade* : ce dialogue trahit une vive irritation contre la ville coupable, qu'il ravale au profit et à la gloire de Sparte et de la Perse. Platon a choisi la figure d'Alcibiade, à ses yeux bien représentative de la

1. M. Croiset, t. I des *Œuvres complètes* de Platon (Paris, 1920), *Introduction*, 1-18.
2. C. Ritter, *Platon, sein Leben, seine Schriften, seine Lehre*, I. Band (München, 1910). Voir p. 80 et sqq.

légèreté populaire et de l'incompétence des hommes d'État qui, selon lui, conduisaient la ville à sa perte. C'est, si l'on veut, un « ouvrage d'émigré », que l'on doit placer avant 396, comme le pense M. M. Croiset — et dont je ne vois aucune raison grave de rejeter l'authenticité. Platon a-t-il, dans les trois années 399-396, trouvé le temps de faire en Égypte ce long voyage qui nous est attesté ? MM. Croiset et Ritter en sont convaincus ; mais il me semble, avec M. de Wilamowitz, qu'il doit se situer après 390.

En tout cas, quoi qu'il en soit et d'où qu'il revienne, Platon qui, comme ses frères, appartient au corps des Cavaliers, doit rentrer à Athènes lors de la guerre de Corinthe (au plus tard en 395). Je pense même qu'en 396 il est déjà de retour. Le ressentiment qu'il éprouve contre sa patrie est moins vif ; il comprend qu'entre Socrate et ses concitoyens il y eut de graves malentendus, dont les événements de 399 ont été le tragique aboutissement. C'est alors qu'il écrit l'*Apologie de Socrate*, complétée par le *Criton* et l'*Euthyphron* ; le *Criton* montre profondément attaché aux Lois ce Socrate que les Accusateurs avaient représenté comme ennemi de toute règle, l'*Euthyphron* met en lumière la religion de l'impie, qui « introduisait à Athènes des nouveautés démoniaques ». Mais Platon n'avait pas seulement à défendre la mémoire de Socrate ; il devait aussi fonder sa méthode et sa doctrine — et surtout l'opposer à celles des autres ; c'est sans doute autant pour s'affirmer lui-même que pour montrer Socrate défendant la justice, qu'il a peut-être composé ce dialogue, que, pour la commodité, nous appelons « *Thrasymaque* » ; cette œuvre probable, dont la ferveur socratique n'a rien d'exalté, remonterait sans doute à 394.

Un grave événement survient : le rhéteur Polycratès écrit la Κατηγορία Σωκράτους : devant cette nouvelle attaque, l'*Apologie* (et encore moins le *Criton* ou l'*Euthyphron*) ne saurait suffire ; si le premier livre de la *République* remonte bien à cette époque, le duel de Thrasymaque et de Socrate ne pourrait, à lui seul, convaincre le public de l'innocence et de la sainteté du philosophe. Aussi trouvent place dans le *Gorgias*, et des préoccupations personnelles de méthode, et le désir de l'auteur d'être distingué des sophistes, et une haine furieuse contre l'éloquence politique, cette éloquence dont Polycratès s'était servi pour soulever contre un mort la haine publique. Technique et passionné à la fois, le *Gorgias* est assurément trop long, comme le fait remarquer M. de Wilamowitz (I, p. 213), et surtout peu homogène : il est à la fois un traité, un ouvrage de polémique, un plaidoyer.

Mais, peut-on objecter, si le *Gorgias* est de 393-392, il paraît pendant la guerre de Corinthe : Platon ne courait-il pas des risques fort graves, en s'attaquant si vivement à la démocratie et au patriotisme d'Athènes ? la question a été posée par des gens qui pensaient peut-être que le *Gorgias* avait été composé en temps de paix ; or, en pleine guerre, les passions pouvaient être surexcitées. Je crois cependant, avec M. Ritter (p. 96), que Platon ne devait pas courir un danger véritable : on rappelle justement que l'accusateur devait obtenir le *cinquième* des voix, sous peine de se voir frapper d'*atimie*. Cela donnait à réfléchir — et aussi ce fait que Platon avait participé au combat de cavalerie devant Corinthe, dont le fameux monument de Dexiléos perpétue pour nous le souvenir. Si le philosophe ne pouvait passer pour un ami de la démocratie, il était difficile de l'accuser d'être un λακωνιστής. Il me semble donc que Platon a pu rester à Athènes quelque deux ans après ce que M. Ritter appelle justement « *feierliche Absage* » : c'est au printemps de 390 (peut-être même en 391) que Platon s'est mis en route pour ce second voyage dont nous connaissons si mal les étapes.

C'est comme un véritable « voyage autour du monde » qu'il convient, je crois, de se le représenter : partant avec un navire chargé d'huile — qui lui tenait lieu de compte en banque — (cf. dans le *Platon* de M. de Wilamowitz, tome I, tout le chapitre 9, p. 241), Platon dut visiter l'Égypte, Cyrène, la Grande Grèce, terre du Pythagorisme : l'impression que firent sur lui les choses et les êtres explique qu'il y ait une différence profonde entre le Platon socratique qui disparaît après le *Gorgias* et le Platon, exclusivement lui-même, qui se manifeste dans le *Ménon*.

En 388, Platon rentre à Athènes, après une pénible mésaventure qui nous paraît peut-être plus effrayante et plus scandaleuse qu'aux contemporains. Le philosophe, qui possède maintenant une méthode (qui s'inspire souvent des mathématiques) et une théorie de la connaissance (ἀνάμνησις), est plein d'ardeur et de confiance en lui : la fondation de l'Académie et le *Ménon* en témoignent. La fondation de cette école qui devait être millénaire et la publication du *Ménon* doivent, je crois, se situer vers 388-387.

Deux ouvrages suivirent, étroitement liés l'un à l'autre, le *Phédon* et le *Banquet* : le second au moins présente quelques rapports avec Polycratès et son pamphlet. M. Robin a montré, dans sa toute récente édition du *Banquet*[1], que le *Phédon* et le

1. Le *Banquet*, éd. par A. Robin, Paris, 1929.

Συμπόσιον ne font qu'un et se complètent ; le premier montre comment vit le sage, le second comment il meurt. Chronologiquement, ils ne peuvent se suivre que de près. « Reste une difficulté, dit M. Robin, que j'ai tout à l'heure écartée : celle de la date du pamphlet de Polycratès. S'il est, comme on l'a soutenu, de 392 environ, et que le Banquet se place en 384, peut-on croire qu'après un si long temps l'intérêt du débat ne fût pas épuisé ? Défendre la mémoire de son maître est une des fins de l'activité littéraire de Platon : devait-il raviver un feu presque éteint ? J'inclinerais donc à assigner à ce pamphlet une date un peu plus tardive, et à penser que les controverses auxquelles il donna lieu sont contemporaines de l'époque où Platon rentre à Athènes (387), après ses voyages et une absence qui dut être de 2 à 3 ans. » (*Introduction*, p. xi).

Je crois cependant (en dehors de tous les arguments positifs que nous avons invoqués précédemment) qu'il est difficile de ne pas être frappé du contraste existant entre le ton de polémique, parfois furieux, du *Gorgias* et le diptyque serein que forment le *Banquet* et le *Phédon*. Assurément le souvenir de Polycratès est présent dans le *Banquet* (on a vu qu'il se décèlera toujours, jusque dans les *Lois*) ; mais la haine immédiate n'y éclate pas, comme dans le *Gorgias*. Dans le *Banquet*, il y a un adversaire, Aristophane : or, ce qui peut surprendre, c'est la courtoisie amicale avec laquelle Socrate le traite. M. Robin a dû regarder de fort près pour découvrir quelques traits qui peuvent trahir la haine de Platon, et en a conclu que le philosophe avait tenu « à rester équitable dans sa sévérité ». Cette modération s'accorde mal à une récente offense : qu'on compare à Aristophane — l'ennemi de la première heure — cet adversaire masqué que Platon « damne » dans le Gorgias : « Peut-être que quelqu'un te frappera sur la joue et te couvrira d'outrages (527 A) ». Platon nous a donné en ce passage la mesure de sa haine. On avouera que, en comparaison, les insinuations contre Aristophane apparaissent bien faibles, et que le choix même du plus ancien ennemi de Socrate ne se comprendrait guère si Platon n'avait à répondre à un homme qui aurait récemment attaqué la mémoire du philosophe. En réalité, Platon a voulu, je crois, donner un spécimen de son idéal moral — ainsi que le *Ménon* présente un échantillon de sa méthode. Le fondateur de l'Académie veut affirmer sa maîtrise intellectuelle et morale. C'est peut-être dans le *Banquet* que pour la première fois il se sert de Socrate plutôt qu'il ne le sert. On comprend ce que j'entends par là : Platon a toujours gardé à Socrate une fidélité profonde et frémissante ; mais avec

le temps et la maturité, Socrate tend à devenir pour lui un symbole, dans lequel les traits individuels du Maître s'absorberont progressivement. D'ailleurs, en ce qui concerne la chronologie relative du *Phédon* et du *Banquet*, j'assignerais plutôt la priorité au *Phédon*, contrairement à ce que pense M. Robin : un passage de ce dialogue renvoie si nettement au *Ménon* que cela me porte à croire que cet ouvrage a immédiatement précédé le *Banquet* ; mais l'argument est, je l'avoue, tout subjectif. Puisque le Banquet ne peut pas dater d'avant 385 (malgré les objections que l'on a faites à la datation par le διοικισμός des Arcadiens, cf. Robin, préface de l'édition citée), je proposerais volontiers 386 pour le Phédon, en laissant naturellement le *Banquet* en 384.

*
* *

Je sais ce que ces rapprochements peuvent garder de subjectif, en dépit des arguments sur lesquels on a espéré les établir. Mais il me semble du moins que, par leur masse, ils emportent la *quasi-certitude* que le pamphlet de Polycratès est *pour beaucoup* dans la conception, les idées, le ton du *Gorgias*. En un point précis, une altération singulière, formellement reprochée à l'Accusateur par un apologiste de Socrate, est mise dans la bouche de cet énigmatique Calliclès qui, tout à la fois, fait au philosophe les mêmes reproches que Polycratès, et les mérite plus que lui — démocrate pour plaire au Dèmos, mais foncièrement ennemi des Lois et de l'Egalité. Par ailleurs on peut espérer retrouver, dans l'œuvre de Platon, l'influence perturbatrice d'un pamphlet dû à un homme sur lequel les Socratiques semblent avoir fait la conspiration du silence. La consigne n'a été que trop bien suivie, puisque bientôt on a confondu le pamphlet avec l'accusation juridique de 399.

On peut faire varier le rapport qui unit Polycratès à Calliclès, mais l'existence de ce rapport est difficilement niable. Que l'on considère l'interlocuteur de Socrate comme un personnage mi-fictif, mi-réel, ou qu'on tende à une identification, il ne faut pas oublier que ce rapprochement est moins une *fin* qu'un *moyen*. En raison de difficultés multiples que je n'ai pas cherché à dissimuler, il y a des éléments imparfaitement réduits. Nous ne saurons jamais ce que Platon a ajouté ou retranché à la figure du Socrate historique ; Thrasymaque, représenté *sous son nom* dans le premier livre de la *République*, expose des théories dont

l'extrême violence a pu paraître peu vraisemblable : faut-il s'étonner, après cela, qu'il subsiste des différences notables entre Calliclès et ce Polycratès, que nous connaissons d'ailleurs si mal ?

Qu'on prenne peu ou beaucoup de la solution proposée, elle aide, je crois, à mieux sentir le *Gorgias*, à mieux comprendre Platon. On a trop souvent tendance à considérer les œuvres d'un philosophe sous un angle exclusivement technique : ainsi le *Gorgias* montrerait que la rhétorique n'est pas une τέχνη, réfuterait ensuite l'*hédonisme*, et instituerait une politique fondée sur la justice. Mais il n'y a pas que cela ; d'un point de vue différent (et plus humble) qui est le nôtre, si on admet que Platon « répond » au pamphlet de Polycratès, bien des choses s'éclairent ; certaines allusions, certaines violences ne se comprennent que si on fait sa place à l'influence d'une œuvre hostile, qui est venue troubler le cours naturel de la pensée de Platon. Il serait tout à fait ridicule de croire que le mythe du *Gorgias* n'a été imaginé que pour répondre, par une apologie, aux attaques du sophiste : le pamphlet a du moins hâté la maturation de certaines idées métaphysiques ou morales de Platon. Aurait-il pu lui-même distinguer ce qui, dans le *Gorgias*, venait de ses convictions les plus profondes et ce qu'il faisait entrer dans le dialogue pour rétablir la vraie figure de Socrate, déformée par l'Accusateur ? Platon vivait ses idées les plus hautes en même temps qu'il était entraîné par les préoccupations journalières de l' « actualité ».

A côté de l'explication intellectuelle de la pensée platonicienne, on doit faire leur part aux passions, aux haines de l'homme du ve siècle. Modestement, sous la beauté éternelle du mythe du *Gorgias*, se dissimule peut-être le désir d'effacer l'image trompeuse que le chétif Polycratès avait prétendu tracer du Maître. Dans l'œuvre d'un philosophe de génie, les plus petites choses prennent une valeur singulière, puisqu'elles nous permettent d'approcher, un peu plus, d'une si grande pensée.

INDEX[1]

Platon.

GORGIAS

AUTRES DIALOGUES DE PLATON

Divers.

---

1. En plus d'une liste des passages du *Gorgias* qui ont été utilisés, on trouvera dans cet *Index* les renvois aux autres dialogues de Platon, ainsi qu'aux œuvres anciennes dont certaines citations sont nécessaires à l'interprétation proposée.

TABLE DES MATIÈRES

Vu le 8 juillet 1929.
Le Doyen de la Faculté des Lettres
de l'Université de Paris :
H. DELACROIX.

Vu et permis d'imprimer.
Le Recteur de l'Académie de Paris :
S. CHARLÉTY.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXX.